

Paris, le 9 janvier 2003 n°06/D130

Formation SYSTEME PRODUCTIF

Réunion du 8 novembre 2002

PROJET D'AVIS

COMPTE RENDU DE LA REUNION

LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

AVIS D'OPPORTUNITE

PROJET D'AVIS

1. Le Conseil constate avec satisfaction que l'ensemble des services statistiques et leurs correspondants ont continué de progresser en 2002 dans la mise en conformité des statistiques conjoncturelles françaises avec le règlement européen de 1998, en vue d'aboutir à la mi-2003, conformément aux engagements français. Il souhaite que l'effort soit poursuivi pour que cette échéance soit effectivement respectée.
Le Conseil se félicite du fait que la concertation entre les Etats Membres et les instances communautaires ait abouti à des objectifs ambitieux mais réalistes pour l'avenir. Il demande à l'ensemble des services statistiques et aux organisations professionnelles concernées de mettre en oeuvre les actions nécessaires pour les atteindre, et notamment, la généralisation des chartes de qualité des enquêtes à toutes les activités concernées et leur aménagement en fonction des nouveaux objectifs.
Le Conseil souhaite en outre que l'ensemble des besoins d'information des utilisateurs, et en particulier des entreprises, soit pris en compte dans le dispositif statistique européen.
2. Le Conseil réaffirme son attachement à la disponibilité de statistiques détaillées et fiables sur les échanges de biens intra communautaires, alors que le règlement Intrastat est en cours de réexamen. Il recommande vivement le développement de la diffusion des statistiques du commerce extérieur sur l'internet. Il renouvelle son souhait de poursuivre la dématérialisation des déclarations d'échanges de biens, fondée sur le logiciel communautaire IDEP/CN8 et sur la téléprocédure "Deb sur le web", de nature à alléger la charge déclarative des entreprises.
3. Le CNIS soutient les travaux entrepris pour mieux intégrer les groupes d'entreprises dans les statistiques produites sur le système productif, en faisant du groupe l'unité statistique pertinente pour l'analyse, dans un cadre européen, de certaines questions structurelles telles que la rentabilité. Après avoir salué les travaux d'investigation réalisés au sein du groupe de travail du Commissariat général du Plan, il propose d'élargir la concertation au sein d'un groupe de travail ad hoc sous l'égide de la formation « système productif », de façon à s'assurer que les statistiques produites répondent bien aux besoins des utilisateurs.
4. Le CNIS apprécie l'effort accompli pour évaluer l'impact des décalages d'exercice comptable sur les statistiques de chiffre d'affaires annuel des entreprises françaises. Il encourage la poursuite des travaux sur les méthodes de redressement envisageables afin d'améliorer la précision des estimations de variables économiques telles que la valeur ajoutée.

COMpte RENDU DE LA REUNION
SYSTEME PRODUCTIF
- 8 novembre 2002 -

Président : Edouard SALUSTRO, Président de la Société SALUSTRO-REYDEL

Rapporteur : Michel HEBERT, Directeur des statistiques d'entreprises (INSEE)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- I** - Introduction et suivi des avis 2002 (M. SALUSTRO, M. HÉBERT)
- II** - Le règlement européen des statistiques conjoncturelles (M. SCHÄFER, chef de l'unité D-3 « Statistiques de la production et du court terme des entreprises » à Eurostat, M. EURIAT)
- III** - Le point sur les statistiques du commerce extérieur (M^{me} AMIEL)
- IV** - L'impact sur les statistiques structurelles de l'organisation des entreprises en groupes (M^{me} DEBONNEUIL, M. DEPOUTOT)
- V** - L'impact des décalages d'exercice comptable sur la statistique structurelle (M. GRANDJEAN)
- VI** - Examen des projets d'enquête pour avis d'opportunité :
 1. « Enquête auprès des opérateurs de téléphonie mobile sur les profils de consommation » (M^{me} LEMAIRE, en remplacement de M. MAGNIEN)
 2. « Enquête sur les relations de partenariats des entreprises » (M. FAVRE)
 3. « Enquête sur les liaisons financières entre sociétés » (M. GRANDJEAN)
 4. L'enquête « Observation des prix de vente de l'industrie et des services aux entreprises » (M. SCHERRER)
- VII** - Projet d'avis (M^{me} SAGLIETTI)

LISTE DES PARTICIPANTS

M ^{me}	AMIEL Marie-Hélène	Min. économie, finances et industrie-DGDDI
M.	ANGEL Jean-William	INSEE
M ^{me}	BARDOS Mireille	Banque de France
M.	BEGUIN Jean-Marc	Min. délégué à l'industrie-SESSI
M.	BENTIGLIO Guilhem	Commissariat général au plan
M.	BERTHIER Jean-Pierre	INSEE
M.	BOULENGIER Bernard	Syndicat français de l'industrie cimentière - Co-Président de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires
M ^{me}	BOURBIGOT Monique	Secrétariat général du CNIS
M.	BRION Philippe	INSEE
M ^{me}	CAZENOVE Josette	Min. agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales
M ^{me}	DEBONNEUIL Michèle	Commissariat général au plan

M.	DELAPORTE Maurice	L'Alliance 7 - Co-président de la formation Industrie, IAA, Energie du CNIS
M ^{me}	DEMOTES-MAINARD Magali	INSEE
M.	DEPOTOT Raoul	INSEE
M ^{me}	DERVIEUX Lise	INSEE
M.	DESROSIERES Alain	INSEE
M.	DUTHION Renan	Min. agriculture, alimentation, pêche et aff. rurales-SCEES - Co-rapporteur de la formation Industrie, IAA, Energie
M.	EURIAT Michel	INSEE
M.	FAVRE Florent	Min. de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche-DPDCS
M.	FRIEZ Adrien	INSEE
M.	GRANDJEAN Jean-Pierre	INSEE
M.	HEBERT Michel	INSEE
M ^{me}	HEL-THELIER Sylvie	Min. économie, finances et industrie-DP
M	JACQUIN Yves	Min. défense-Observatoire économique de la défense
M ^{me}	KAGAN Claudine	INSEE
M.	LAGNAN Dominique	UNICEM
M ^{me}	LAGUZET Claudine	Min. équipement, transports, logement, tourisme et mer- DAEI/SES - Co-rapporteur de la formation Urbanisme, équipement, logement
M ^{me}	LEMAIRE Maryvonne	INSEE
M.	LENSEIGNE Fabrice	INSEE
M ^{me}	MARY Sylvie	Secrétariat général du CNIS-Comité du label
M ^{me}	MERLIERE Sylvie	INSEE
M.	MEURIC Louis	Observatoire de l'énergie
M.	MOLLET Julien	Comité des constructeurs français d'automobile
M.	MOUSSALLAM Karim	INSEE
M.	PROST François	EDF
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	RAULIN Emmanuel	Min. délégué à l'industrie-SESSI
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M ^{me}	SAGLIETTI Carla	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	SALUSTRO Edouard	Société Salustro Reydel
M ^{me}	SAUVE Annie	Banque de France
M.	SCHÄFER Gunter	Eurostat
M.	SCHERRER Philippe	INSEE
M ^{me}	SENCEY Sophie	INSEE
M.	TALON Guillaume	Banque de France
M.	THOLLON-POMMEROL Vincent	INSEE
M.	TROGAN Philippe	Min. économie, finances et industrie-DECAS

Absents excusés

M ^{me}	DELASSUS Martine	Chambre régional de commerce et d'industrie d'Ile-de-France
M.	ELIAS Patrick	Centre scientifique et technique du bâtiment

I - INTRODUCTION ET SUIVI DES AVIS 2002 (M. SALUSTRO, M. HÉBERT)

Monsieur SALUSTRO, Président

Je suis heureux de vous accueillir dans cette salle du Bâtiment Vauban dont le nom symbolise la robustesse de nos travaux. Je me réjouis d'accueillir Madame Debonneuil, membre du Commissariat général du Plan et Monsieur Schäfer, responsable de l'unité D-3 « Statistiques de la production et du court terme des entreprises » à Eurostat. Notre réunion se tient au lendemain d'une journée qui était attendue depuis longtemps par la Trésorerie des entreprises. Nous espérons que le président de la Banque Centrale Européenne (BCE) aurait annoncé son intention d'adopter un comportement similaire à celui du président de la Réserve Fédérale américaine. Faut-il vous rappeler que cette dernière a très récemment procédé à un abaissement de ses taux directeurs ? Dans l'objectif de relancer la croissance, ces derniers ont été portés au niveau le plus bas depuis quarante ans. Au 6 novembre, ces taux s'établissaient à 1,25 %. Monsieur Duisenberg n'a pourtant pas choisi de suivre l'exemple américain. Les partisans du souverainisme peuvent s'estimer satisfaits. Les frontières ont été respectées. La BCE n'a pas fait évoluer ses taux. Nous allons précisément évoquer avec Monsieur Schäfer les indicateurs de conjoncture de la politique monétaire.

Nous aurons à traiter aussi du travail sur les groupes. De ce point de vue, Monsieur Hébert et moi-même avons évoqué, il y a quelques semaines, les comptes agrégés et les comptes consolidés. Nous avons convenu de nous interroger sur la possibilité de réaliser de la statistique crédible en s'appuyant sur des comptes consolidés. Ils ne constituent, en effet, qu'une information et ne sont pas, en fait, de vrais comptes. Ceux d'entre vous qui se sont livrés à la pratique de la consolidation savent que celle-ci est un ensemble de retraitements.

Monsieur HEBERT, Rapporteur

Je m'associe aux remerciements que Monsieur le Président a formulés. Suivant nos usages, je reprendrai les avis formulés l'année passée et je vous informerai de ce qu'il en est advenu. Le premier avis concernait l'indice de la production industrielle. Il disait ceci :

« Le Conseil prend acte de la mise en œuvre par l'administration et par la plupart des organisations professionnelles agréées à cet effet, des recommandations qu'il avait approuvées l'an dernier, visant à rendre le délai de publication de l'indice de la production industrielle compatible avec le règlement européen des statistiques conjoncturelles.

Il constate avec satisfaction que le premier objectif consistant à réduire le délai de publication de l'indice à 45 jours a été atteint.

Il souhaite que l'ensemble des services et des organisations professionnelles concernés poursuivent l'action engagée, en continuant à réduire les délais sans perte de qualité et sans mise en cause du système d'information existant, notamment en adhérant à la charte de qualité des enquêtes de branches et en procédant aux mises en conformité qui en découlent. ».

Depuis un an, nous sommes parvenus à respecter les délais de 45 jours qui nous étaient imposés par le règlement de 1998 sur les indicateurs court terme. Cet objectif qui nous avait été assigné, notamment par le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en poste à cette période, a été tenu. Actuellement, nous continuons à raccourcir les délais : nous en sommes à 43 jours, avec un espoir d'arriver prochainement à 42 jours. Mais cet exercice s'avère de plus en plus difficile. Nous comptons sur les enquêtes mensuelles de branche, qui ont été mises en place il y a deux ans pour la plupart, un an pour d'autres, et pour lesquelles nous commençons à avoir du recul, pour nous permettre de raccourcir encore ce délai de quelques jours. En ce qui concerne la Charte de qualité des enquêtes de branche, nous avons mentionné, l'année passée, que la plupart des organisations professionnelles avaient signé ce document, à l'exception d'une trentaine d'entre elles. Monsieur Renard nous avait alors indiqué qu'il s'agissait d'un simple malentendu et que les organisations professionnelles qui n'avaient pas encore signé allaient le faire. A ce jour, quatre organismes manquent encore à l'appel, dont deux pour des raisons purement matérielles. En ce qui concerne les deux autres, si elles ne se décident pas à signer dans les jours qui viennent, nous devons en tirer les conséquences qui s'imposent. Un bilan de la charte qualité sera réalisé au cours du premier semestre

de l'année 2003. Il sera présenté, par la suite, au Comité du label. Mais les enquêtes de branche ne concernent pas seulement le domaine de l'industrie. Certaines traitent du secteur du BTP. Nous allons donc entrer en relation avec la Fédération nationale du bâtiment et avec la Fédération nationale des travaux publics pour les inciter à signer la charte. Le troisième avis, qui est lié au premier, concernait la mise en conformité des statistiques conjoncturelles françaises avec le règlement européen de 1998. Il affirmait ceci :

« Le Conseil a constaté l'ampleur des travaux réalisés depuis plusieurs années pour la mise en conformité des statistiques conjoncturelles françaises avec le règlement européen de 1998. Il exprime sa satisfaction pour les progrès déjà acquis. Il a constaté que les priorités exprimées par le Conseil des ministres européens ont été respectées pour 2001 et que les dispositions ont été prises pour les échéances de 2002.

Il a également pris note des propositions de la Commission européenne concernant l'évolution de ce règlement.

Sans méconnaître les besoins exprimés par les autorités monétaires et financières en la matière, il souhaite que l'amélioration des délais de production et de la couverture pour chaque indice ainsi que l'introduction de nouveaux indices soient étudiées de façon différenciée en s'appuyant sur des études mettant en regard pour chaque modification du règlement son coût global dans chaque pays (tant pour les services statistiques que pour les entreprises) et les avantages attendus.

Par ailleurs, le Conseil considère que la première priorité est d'améliorer l'information conjoncturelle sur les services. ».

Un an après, un groupe de travail a été constitué sous l'égide du Directeur Général d'Eurostat, Monsieur Franchet. Il a abouti à une solution de compromis. Monsieur Schäfer ne manquera pas d'y faire allusion au cours de son exposé.

Le deuxième avis portait sur la diffusion et la collecte des informations statistiques par le biais d'Internet. En matière de diffusion, Indices Pro connaît un franc succès. Plus de mille visiteurs se rendent quotidiennement sur ce site. La banque de données sur les statistiques structurelles, ALISSE, connaît, elle aussi, un assez beau succès avec plus de 400 visiteurs par jour. En ce qui concerne la collecte, le SESSI offre la possibilité aux entreprises enquêtées par lui pour les enquêtes mensuelles de branche de répondre par internet. Actuellement 30 % des entreprises ainsi enquêtées utilisent cette possibilité. Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des utilisateurs et des non-utilisateurs de cet outil. Du côté des utilisateurs, un chiffre qu'il faut absolument retenir, c'est que 75 % des utilisateurs estiment ce moyen plus rapide et plus efficace. Au moment où on nous demande de faire de la simplification administrative, je crois que la simplification administrative est à rechercher sur la manière de simplifier la vie des entreprises plus que sur des allègements qui amèneraient sans doute une perte d'information qui pourrait être tout à fait dommageable. Je crois que c'est une voie dans laquelle il faut que nous progressions énormément. Et du côté des non-utilisateurs, le non-recours à Internet s'explique essentiellement par le fait que certaines entreprises ne sont pas encore équipées ou que la personne chargée de répondre aux enquêtes au sein de l'entreprise ne dispose pas d'internet. On peut considérer, très raisonnablement, que cette situation devrait prochainement s'améliorer. La Direction des Médias, qui fait une enquête sur la presse, a lancé cette année son enquête par internet et rencontre un bon succès. Pour l'INSEE, à partir du 1^{er} trimestre 2003, l'enquête sur les prix de vente industriels et les services et, à titre expérimental, l'enquête de conjoncture sur le commerce de gros seront effectuées par Internet. Les autres enquêtes de conjoncture devraient naturellement suivre. Le portail Internet, évoqué l'an passé, spécifiquement dédié aux entreprises, pour leur permettre de répondre aux enquêtes, d'avoir un retour d'informations, de trouver le site adéquat pour obtenir l'information dont elles ont besoin, devrait voir le jour au cours du premier semestre de 2003.

Le quatrième vœu portait sur le passage à l'euro. Nous avons pu constater que tout s'était bien passé, en ce qui concerne les statistiques.

Le cinquième avis était relatif aux nomenclatures. Nous avons deux opérations en cours, une opération 2002, une opération 2007. L'opération 2002 est une opération de toilettage, relativement modeste. Un décret dédié à la constitution d'une nomenclature française est actuellement soumis à la signature des ministres. A la fin de la semaine dernière, il ne manquait plus que celle du ministre de la Culture et de la Communication, Jean-Jacques Aillagon. En ce qui concerne 2007, les discussions continuent, je vous incite à y participer sachant que, fin 2005, il ne restera plus que des questions de procédure. Il est tout à fait important que tout le monde puisse s'impliquer au maximum dans ce jeu des nomenclatures.

Avant de laisser la parole à Monsieur Schäfer, je souhaite vous communiquer deux informations. D'une part, un aménagement du règlement SBS a été examiné en Conseil des ministres et voté par le Parlement. Cet aménagement, qui n'est pas encore signé, traite des dépenses aussi bien courantes qu'en capital destinées à réduire la nuisance sur l'environnement. Deux annexes supplémentaires concernant les sociétés financières et les sociétés d'assurance pour les retraites complémentaires y ont été adjointes. D'autre part, nous allons bientôt rentrer dans une nouvelle période de moyen terme pour 2004 à 2008. Le processus de l'élaboration du programme concernant cette période n'a pas été encore ratifié par le bureau du CNIS. Mais je peux déjà vous en donner les grandes lignes. Tout d'abord, deux rapporteurs feront un bilan de la période 1999-2003. Puis, pendant les réunions de printemps du CNIS, nous essayerons de définir ensemble les grandes orientations, les statisticiens faisant des propositions et l'ensemble des partenaires amendant ces propositions avec une finalisation qui devrait voir le jour lors de la séance Système productif de l'an prochain pour ce qui concerne les entreprises.

Madame LAGUZET, Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer

En ce qui concerne la Charte de qualité, le service économique et statistique du Ministère de l'Équipement a entamé des discussions avec la Fédération nationale des travaux publics et la Fédération nationale du bâtiment. Ces discussions devraient permettre une signature très prochaine de ce document par les deux Fédérations.

Monsieur Renard, MEDEF

La qualité de la statistique ne doit pas être confondue avec les décisions de la BCE. Le bilan dressé par Monsieur Hébert sur le recours des entreprises à internet est très encourageant. Il serait cependant utile d'en dresser un autre sur l'aspect sécurisation devant le comité du Secret statistique. Je souhaite, en outre, insister sur le caractère primordial de la nomenclature. Il est absolument nécessaire de réussir la convergence de 2007, en y associant les professionnels et les entreprises.

Monsieur HEBERT

La qualité n'intègre effectivement pas que les délais mais les délais constituent une part importante de la qualité, surtout en matière d'indicateurs court terme. Je prends note de la demande que vous avez formulée concernant une réunion du comité du secret statistique consacrée au thème de la sécurité informatique. Je peux vous assurer que l'INSEE est extraordinairement vigilant en la matière.

II - LE REGLEMENT EUROPEEN DES STATISTIQUES CONJONCTURELLES

(M. SCHÄFER, chef de l'unité D-3 « Statistiques de la production et du court terme des entreprises » à Eurostat, M. EURIAT)

Monsieur SCHÄFER, EUROSTAT

Si, comme le dit M. Renard, la qualité de la statistique ne doit pas être confondue avec les décisions de la BCE, les bonnes statistiques contribuent à une bonne décision de la BCE.

L'histoire du règlement STS remonte à la décennie 70. En 1972 et 1978, deux directives ont été signées. Elles concernaient respectivement l'industrie et la construction. En 1989, le Conseil Européen fixe le lancement de l'Union Monétaire Européenne au 1^{er} juillet 1990. Deux années plus tard, les premières discussions sur le règlement conjoncturel débutent entre Eurostat et les différentes institutions nationales. En 1994, l'Institut Monétaire Européen est constitué. L'année suivante, cet institut définit les besoins en statistiques. Un accord est trouvé en 1997. Il devient effectif en juin 1998. Ce même mois, est créée la Banque Centrale Européenne (BCE). En 1999, l'euro est créé et les taux de change sont fixés. En août 2000, la BCE redéfinit ses besoins en matière de statistiques pour l'euro. Pour remédier aux faiblesses constatées dans le règlement, le plan d'action ECOFIN est fixé en octobre 2000. Il établit comme prioritaires des indicateurs qui n'existaient pas dans le règlement et définit aussi des plans d'actions nationaux pour l'application du règlement court terme. En 2001, à la suite des demandes exprimées par la BCE, la révision du règlement court terme est lancée. Les Principaux Indicateurs Economiques Européens ont été fixés au début de cette année 2002. Le règlement court terme actuel devrait, en théorie, être totalement appliqué en juin 2003.

Le règlement STS peut s'appuyer sur un certain nombre d'atouts particulièrement appréciables. Sa première force est d'être un compromis entre les différentes statistiques européennes. Il constitue une base légale pour un ensemble commun d'indicateurs, et notamment certains des indicateurs essentiels à la politique monétaire. Le STS s'appuie également sur un usage optimal des statistiques nationales existantes. Il a été décidé de procéder progressivement à la convergence des systèmes existants, notamment sur le plan méthodologique. Cependant, le règlement STS possède un certain nombre de faiblesses. Ce règlement serait « trop peu, trop tard ». Si l'on compare le système européen avec le système américain, on voit que les indicateurs en Amérique sont plus nombreux et disponibles dans des délais plus courts. Mais, en Amérique on regarde le marché comme un marché homogène alors qu'en Europe je pense que ce n'est pas le cas aujourd'hui. Par ailleurs, le règlement à court terme souffre d'une trop grande hétérogénéité en raison de la diversité des méthodologies utilisées par les différents pays. Par exemple, pour l'indicateur de production industrielle, il y a 15 méthodes différentes en Europe. En outre, les procédures opérationnelles sont insuffisamment développées particulièrement en matière de formats de données et de transmissions. Enfin, nombreuses sont les différences de traitement de données qui perdurent en matière de révisions, d'ajustements (corrections jours ouvrables ou saisonnières), ou de publications.

Les missions d'Eurostat sont multiples. L'organisme auquel j'appartiens doit assurer la coordination entre les Etats membres. Il dispose d'une base complète de données composée de 200 000 à 300 000 séries. Cette base fait l'objet d'une vérification minutieuse en matière de qualité. Eurostat doit systématiquement corriger cette base en cas d'erreur, la compléter ou agréger les séries nationales pour obtenir des chiffres européens. L'organisme doit également diffuser les données électroniquement et sur support papier. Eurostat doit assurer le contact avec la BCE et les autres utilisateurs. Les données conjoncturelles européennes font l'objet d'une attention de plus en plus grande de la part de la presse économique mondiale et des observateurs. Nous leur fournissons les informations permettant d'expliquer les données dont nous disposons. Enfin, Eurostat doit veiller à l'évolution du règlement. Je rappelle que nous accordons une importance particulière aux principaux agrégats : industrie totale, construction et l'ensemble. Des séries mensuelles et trimestrielles existent déjà. Nous devons les compléter par des séries corrigées des effets jours ouvrables, puis par des séries désaisonnalisées et les agréger pour obtenir les chiffres européens.

Plusieurs éléments expliquent le succès du règlement STS. Le premier est la qualité des délais dans lesquels nous traitons les informations qui nous parviennent. Les chiffres qui nous sont communiqués au cours de l'après-midi doivent avoir été intégrés dans les bases de diffusion dans un délai de 24 heures. Le second est l'objectif de se concentrer sur les indicateurs clés. Les ressources dont nous disposons, tant au niveau d'Eurostat qu'au niveau national, deviennent de plus en plus limitées, ce qui

nous a amené à fixer un certain nombre de priorités, positives et négatives. Mais l'absence de ressources suffisantes rend difficile la satisfaction des exigences manifestées par les institutions européennes, parmi lesquelles la BCE. La communication avec les Etats membres est un autre élément de notre succès. Ce succès s'appuie également sur les « bonnes pratiques communes » permettant de disposer de procédures similaires en matière de révisions, d'ajustements ou de publications. Nous souhaitons mettre en place une convergence des méthodologies nationales de façon à avoir des indicateurs européens de bonne qualité. Nous avons lancé plusieurs pistes communes de réflexion. Par exemple sur le commerce de détail, nous souhaiterions ramener les délais de soixante à trente jours. Le lancement de ce projet est, pour l'instant, pleinement satisfaisant.

Le tableau qui vous a été remis dresse un état des lieux de la situation actuelle. Pour chaque indicateur du règlement, il est précisé si celui-ci est opérationnel ou non et sont mentionnés les pays manquants. Pour l'industrie, on remarquera la présence systématique de la Grèce sur la liste des Etats manquants. En ce qui concerne la France, les indicateurs de carnets de commande et ceux pour les marchés non domestiques posent problème. Pour le domaine de la construction, où les séries sont généralement trimestrielles, la situation est beaucoup plus positive du point de vue du nombre des indicateurs opérationnels, même si on peut constater qu'il y a quand même un certain nombre de pays qui manquent. En matière de commerce de détail, la situation est très positive. Les chiffres d'affaires marchent très bien, avec un délai sur lequel on est en train de travailler ; l'emploi est aussi partiellement disponible, on a des chiffres de la majorité des pays. Pour les autres services, il y en a seulement deux qui sont opérationnels d'un point de vue chiffre d'affaires, le commerce de gros et les hôtels. Le plan d'action ECOFIN prévoit une série de mesures prioritaires pour améliorer la situation. La première priorité est la distinction de la zone Euro au sein des marchés non-domestiques. Une étude de faisabilité sur ce point vient d'être réalisée par Eurostat et doit être prochainement soumise à discussion au cours d'une prochaine réunion des directeurs généraux des instituts statistiques. La deuxième priorité concerne les prix d'importation. La troisième concerne le développement des statistiques en matière de services. Un certain nombre d'actions concernent spécifiquement chaque Etat membre. Pour la France, citons, à titre d'exemples, les indicateurs de carnets de commandes, d'heures travaillées, de salaires bruts et nets et également les délais pour les indicateurs de production industrielle et de chiffres d'affaires du commerce de détail. En ce qui concerne les deux derniers indicateurs, je dois reconnaître que le travail que vous avez fourni est d'une qualité remarquable. Je vous en félicite. En ce qui concerne les carnets de commandes, nous attendons vos résultats à la fin de cette année. Eurostat considère donc que la France ne pose pas de problème particulier en matière de mise en oeuvre du règlement court terme.

La révision du règlement court terme actuellement en cours concerne principalement la réduction des délais pour la fourniture des indicateurs. Nous avons abouti à un compromis pour l'ensemble des Principaux Indicateurs Economiques Européens. Par exemple, pour la production, le compromis est de cibler 40 jours. La question fondamentale est de savoir si la couverture sera assurée par un règlement ou par un accord à l'amiable. Les pays du sud de l'Europe, dont la France, pencheraient plutôt pour cette dernière solution alors que les pays du Nord seraient favorables à la première solution. Ils considèrent qu'un règlement leur permettrait de bénéficier de ressources clairement identifiées. Une discussion est, par ailleurs, en cours pour savoir s'il convient, d'un point de vue délai, de privilégier les agrégats ou les détails. Nous considérons qu'il serait préférable d'avoir les agrégats plus tôt que les détails. Je suppose que Monsieur Renard ne partage pas mon point de vue. Il est impératif, enfin, que, nous disposions des statistiques nationales avant que les Etats ne procèdent à la publication de ces dernières. Cette pratique doit être définitivement fixée dans le cadre d'une coopération entre Eurostat et les Etats membres. Pour le commerce de détail, on a un échantillonnage qui permet d'avoir des chiffres européens mais pas encore de dégager des statistiques nationales.

L'autre aspect de la révision du règlement STS concerne les indicateurs eux-mêmes. ECOFIN considère que les priorités sont la zone euro et les prix d'importation. En ce qui concerne la construction, un indicateur mensuel de la production existe en France alors qu'Eurostat utilise un indicateur trimestriel. Il est important d'observer mensuellement l'évolution de ce secteur qui représente 8 % de la valeur ajoutée. Nous discutons de la possibilité de bénéficier d'informations trimestrielles sur les salaires bruts et nets et les heures travaillées. Le dernier grand chantier concerne les services. Nous devons disposer d'un indicateur mensuel de chiffres d'affaires. Les services sont très dépendants de la conjoncture et entre eux. Ils sont donc susceptibles d'évoluer régulièrement. Faut-il rappeler que les services constituent les deux tiers de l'économie ? La BCE demande des informations régulières au sujet des prix des services, des salaires bruts et nets et des heures travaillées.

En résumé, les 9 Principaux Indicateurs Economiques Européens concernés sont : les indicateurs de la production industrielle pour les délais, les prix de production avec la distinction zone euro, les carnets de commandes dans l'industrie pour les délais et la distinction zone euro, les prix d'importation, les prix de production dans la construction, le chiffre d'affaires dans le commerce de détail, les prix pour les services et l'emploi. Nous travaillons actuellement en coopération avec plusieurs Etats membres sur une série de projets. Le premier concerne le chiffre d'affaires du commerce de détail. Il est nécessaire de disposer des chiffres européens dans un délai de 30 jours. A ce titre, un plan de mise en oeuvre couvrant les années 2002 et 2003 est en cours d'examen. Il devrait permettre d'atteindre cet objectif fin 2003. Une étude de faisabilité visant à distinguer la zone Euro est, par ailleurs, à l'étude pour les chiffres de Prodcom et du commerce extérieur. Nous avons également mis en place une Task Force sur les prix d'importation. A ce titre, nous avons étudié la possibilité de calculer ce type de prix en fonction des valeurs unitaires. Nous doutons, pour le moment, que cette possibilité aboutisse mais nous ne voulons pas l'exclure. Nous avons mis en place une Task Force interne à Eurostat dédiée aux indicateurs d'emploi, aux salaires et aux heures travaillées pour avoir une approche commune. Nous avons une Task Force commune à l'OCDE dédiée aux prix des services. Enfin, un questionnaire a été adressé récemment aux principaux interlocuteurs d'Eurostat que sont les Etats membres. Il est consacré aux évolutions du règlement STS en cours. Les premières réponses viennent de nous parvenir. Nous avons commencé à les analyser.

Monsieur EURIAT, INSEE

Pour en revenir à la situation nationale, les tableaux qui vous ont été remis traitent de la situation des indicateurs dans chaque pays d'Europe. Ces tableaux servent de supports pour les rapports annuels que prépare Eurostat pour le Conseil économique et financier. Vous pouvez constater que notre seul retard concerne le chiffre d'affaires dans l'industrie. A ce sujet, Monsieur Schäfer a évoqué les problèmes de transmissions et de format de données. En ce qui concerne le premier de ces problèmes, il s'agit d'une difficulté interne ponctuellement rencontrée par l'INSEE, et corrigée depuis la date d'observation. Nous pouvons donc considérer que sur les délais, la situation est tout à fait satisfaisante. Monsieur Schäfer a évoqué, au cours de son exposé, la question des indicateurs qui ne sont pas disponibles. Il a cité les indicateurs d'entrée de commandes en matière d'industrie et de construction. Le 20 décembre prochain, nous adresserons à Eurostat ces indicateurs jusqu'en septembre 2002. Nous ressentons des inquiétudes sur certains postes de nomenclature. Dès ce matin, des informations un peu plus rassurantes sur ce point m'ont cependant été communiquées. Les autres zones grisées du document qui vous a été adressé concernent la décomposition du chiffre d'affaires entre marchés extérieur et domestique. Ceci est en cours et le délai de juin 2003 devrait être tenu sans problème. En ce qui concerne les prix de vente industriels, le passage à la base 2000 qui sera effectif au cours du premier trimestre de l'année 2003 nous permettra d'intégrer dans notre système l'utilisation des indices de valeurs unitaires, là où nous n'avons pas encore de prix sur les marchés extérieurs. En ce qui concerne la France, grâce à la nouvelle méthode élaborée l'année passée, nous considérons que ces indices constituent des approximations satisfaisantes qui permettent de remplacer ceux des indices qui n'existent pas encore. Nous pouvons considérer qu'au terme du premier semestre de l'année 2003, la couverture du règlement actuel sera complète.

Qu'en est-il des évolutions prévisibles ? Les évolutions du règlement prévoient de ramener, pour 2005, les délais à quarante jours pour l'indice de la production industrielle. Nous espérons pouvoir les respecter. Ceci est d'autant plus nécessaire que ces indices participent également à la confection des comptes trimestriels qui doivent fournir les premières évaluations du PIB dans un délai de 45 jours. Nous sommes donc directement concernés par ces deux points extraits du compromis intervenu entre les Etats membres et Eurostat. D'autres éléments figurent dans ces Principaux Indicateurs. En matière de prix à l'importation, nous entendons nous appuyer sur les indices de valeurs unitaires. En ce qui concerne le prix des services, la France a commencé, depuis plusieurs années, à mettre au point des indices des prix des services. Ce développement devrait se poursuivre.

Monsieur RENARD, MEDEF

Je souhaite, en préalable, vivement remercier Monsieur Schäfer pour la qualité de son exposé à la fois historique et synthétique. Les Principaux Indicateurs, qui sont l'objet du règlement court terme, s'inscrivent dans une perspective plutôt macroéconomique pour bien faire fonctionner les marchés financiers. On a un peu oublié, au cours de ces dernières années, que le fonctionnement des marchés réels devait, lui aussi, s'appuyer sur la fourniture d'informations détaillées. Sur ce plan, l'importance de statistiques microéconomiques pour la bonne régulation et le fonctionnement global est équivalente.

Nous apprécions la sagesse de l'objectif à quarante jours. Nous restons convaincus qu'il est possible, sur un plan européen, de tirer parti d'un meilleur couplage entre le qualitatif et le quantitatif. Dans le cas contraire, nous pouvons légitimement nous interroger sur l'utilité des enquêtes d'opinion dont la lecture est très appréciée, me semble-t-il, des principaux dirigeants politiques, économiques ou financiers.

Vous avez affirmé que l'Europe devait être privilégiée en matière d'accès à l'information statistique. Les entrepreneurs partagent pleinement votre avis. Nous devons cependant savoir quel périmètre recouvre exactement le terme « Europe », parce que cela fait naître des difficultés ou des charges pour les répondants. Si vous estimez que le terme « Europe » recouvre exclusivement la zone Euro, je vous précise que cette dernière est susceptible d'évoluer à moyen ou long terme. Si vous estimez que votre propos recouvre l'Union Européenne dans sa configuration actuelle, je vous rappelle que cette dernière va connaître, en 2004 des bouleversements considérables. Ce périmètre induit des contraintes en matière de charges et de confidentialité dont vous risquez de souffrir ultérieurement. Faut-il rappeler qu'un certain nombre de régulations des marchés réels s'appuient sur le périmètre de l'Union européenne à quinze et non sur le périmètre à douze. La réglementation concurrentielle ne porte pas sur la zone Euro. L'information est conditionnée par cet élément d'appréciation. Quand on dit qu'il faut tendre vers un système d'information où on pense d'abord Europe, je suis tout à fait d'accord mais pourquoi, alors, avoir supprimé l'information portant sur l'acier ?

On peut relever certains Principaux Indicateurs Economiques Européens dont l'importance semble avoir échappé à la BCE. La BCE se présente comme la gardienne de l'inflation. Qu'attend-elle, dans ce cas, pour suivre l'évolution du prix des actifs ? La préparation de l'avenir, consacrée par les dépenses d'investissement, n'intéresse-t-elle pas la Banque Centrale Européenne ? Sur ce plan, aucun indicateur ne semble exister. A l'inverse, certaines informations détenues par la sphère monétaire et financière seraient grandement appréciées par la sphère réelle. Qu'en est-il des délais de production de la BCE en matière de crédits d'équipement ou d'exportation ? Nous attendons toujours que ces chiffres nous soient communiqués. Ils sont d'une importance capitale. Toutes les banques commerciales sont soumises à l'établissement de ratios prudentiels. Qui en évoque les conséquences sur le monde réel ? Que fait la BCE à ce sujet ? En ce qui concerne l'élargissement, Monsieur Schäfer nous rassurera certainement en affirmant que l'ensemble des pays candidats seront prêts à répondre aux exigences définies par les Principaux Indicateurs.

Monsieur SCHÄFER

Je souhaite faire une remarque préalable sur les rôles respectifs de la BCE et d'Eurostat. Eurostat ne détermine pas le type d'informations qui doivent être considérées comme nécessaires pour la Banque Centrale. Les autorités monétaires ont suffisamment de compétences pour assumer cette tâche et prendre les décisions qui en découlent. Vous avez soulevé le problème des détails. Mon intervention ne visait nullement à proposer d'abandonner les détails français. Nous rencontrons un vrai problème avec les indicateurs court terme sur cette question en terme de délais. Il est cependant possible de trouver un compromis en ayant les agrégats plus tôt que les détails. Par exemple, pour la production industrielle, nous pourrions ainsi envisager de disposer des agrégats dans un délai de 40 jours et des détails dans un délai de 60 jours.

Je souhaite, en outre, préciser à Monsieur Renard que les informations sur l'acier n'ont jamais été abandonnées. Le règlement sur l'acier est arrivé à son terme. Mais nous continuerons à bénéficier d'indicateurs mensuels en matière d'acier. Vous avez cité certains des indicateurs que nous ne sommes pas en mesure de vous fournir. Je souhaite préciser que nous avons évoqué l'indicateur d'investissement. La BCE n'a pas cependant jugé bon de l'inscrire dans les priorités, elle y voit des problèmes de qualité et de fiabilité. Il ne nous revient pas de fixer les priorités de la Banque Centrale. Par ailleurs, dans le règlement court terme nous n'oublions jamais ce que vous appelez le « monde réel ». Nous souhaitons, en effet, que le public ait accès aux indicateurs de détail. Parmi les 200 000 à 300 000 séries que contient notre base de données ne figurent pas seulement les agrégats. Nous ne disposons cependant pas des moyens matériels pour regarder en détail l'intégralité des séries.

Monsieur HEBERT

Je souhaite compléter en trois points les propos de Messieurs Renard et Schäfer. D'une part, la statistique d'entreprises forme un tout indissociable. Ce matin, nous évoquons le règlement court terme. C'est dans ce domaine que nous avons la pression la plus forte et que l'effort le plus important doit être accompli, parce que c'est dans ce domaine que les positions sont les plus hétérogènes au sein de l'Europe des Quinze. Mais un ensemble d'évolutions parallèles concernent également les autres règlements tels le règlement SBS sur les statistiques structurelles, Prodcum, le règlement sur les répertoires, et devraient permettre de satisfaire l'ensemble des besoins qui se manifestent. L'intérêt du Conseil National de l'Information Statistique est bien de recueillir les besoins des partenaires sociaux afin que nous puissions nous en faire l'expression auprès des instances internationales de manière à ce que ceux-ci soient satisfaits au mieux. En ce qui concerne l'acier, nous avons considéré que l'acier ne devait pas bénéficier d'une spécificité particulière. Il est désormais intégré au dispositif statistique usuel, il rentre dans les règlements SBS et STS et dans la statistique Prodcum. A contrario, Eurostat est en train d'envisager de faire un règlement spécifique sur les nouvelles technologies ; il faudrait veiller à ne pas trop alourdir la charge globale des entreprises.

D'autre part, nous disposons, en France, à l'INSEE, d'outils performants et complets : enquêtes qualitatives, quantitatives ou de conjoncture, comptes trimestriels ou annuels. Ce qui nous permet d'avoir une meilleure coordination que dans d'autres pays. Quel que soit le dispositif existant dans les différents pays, il est nécessaire d'obtenir des résultats totalement comparables. Il est donc impératif de disposer d'une nomenclature de synthèse unique. Un tel outil permettrait de réaliser des travaux cohérents et de guider aussi bien les politiques monétaires que budgétaires. Quelques progrès ont été réalisés, en ce qui concerne l'industrie en ayant une nomenclature qui commence à se propager mais qui malheureusement n'a pas encore été étendu à l'ensemble des domaines. Il est très urgent d'étendre cette nomenclature de synthèse à l'ensemble du champ de l'économie.

Enfin, en ce qui concerne la primauté de l'Europe en matière d'informations, je souhaite rappeler que la France est disposée à fournir tous les éléments qui lui seront demandés, à condition que cette exigence ne remette pas en cause sa capacité à réaliser ses propres statistiques et à les diffuser au moins simultanément.

Monsieur RENARD

Sur le couplage qualitatif-quantitatif, ce n'est pas la France que je visais, c'était un message de coordination Eurostat, DG, ECFIN.

Monsieur DELAPORTE, Alliance 7

Le propos de Monsieur Hébert a permis d'inscrire la problématique des indicateurs court terme dans l'ensemble des données dont peuvent disposer les entreprises. A cet égard, Eurostat semble privilégier les indicateurs court terme, pour lesquels elle mobilise beaucoup de ses ressources, et se désintéresser du règlement Prodcum. Et c'est quelque chose de tout à fait dommageable compte tenu des investissements qui ont été effectués à ce sujet. Ce point mériterait d'être approfondi, au moins ultérieurement.

Monsieur SCHAFER

Eurostat ne se désintéresse absolument pas de Prodcum. Nous entendons, en effet, intensifier à l'avenir le travail que nous réalisons sur ce règlement, à condition que les Etats membres s'inscrivent, sur ce point, dans une démarche de coopération.

III - LE POINT SUR LES STATISTIQUES DU COMMERCE EXTERIEUR (M^{me} AMIEL)

Madame AMIEL, Direction des Douanes

Soyez vivement remercié, Monsieur le Président, d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour de la présente réunion dans la mesure où les statistiques du commerce extérieur n'ont pas été abordées dans le cadre de la Formation « Système productif » depuis longtemps. Le contexte communautaire étant en cours d'évolution, il est important que votre Formation soit informée de ces évolutions. Certains points, déjà évoqués au cours des précédentes interventions, parmi lesquels les délais et l'accès des marchés réels à l'information détaillée, devraient, à nouveau, être évoqués. Mon propos concernera en premier lieu le contexte communautaire et, en second lieu, les orientations nationales qui, en grande partie, en découlent.

Le contexte communautaire

Sur le premier point, deux textes fondent la statistique du commerce extérieur, autrement appelée « statistique des échanges de biens ». Cette dernière dénomination correspond mieux à la situation du commerce européen qui voit les échanges se multiplier entre les Etats membres. A ce titre, le premier de ces deux textes est le règlement 3390/91 adopté par le Conseil européen du 7 novembre 1991. Ce texte est appelé « Intrastat ». En ce qui concerne les échanges des biens avec les pays tiers (« Extrastat »), le règlement 1172/95 a été adopté par le Conseil européen du 22 mai 1995.

L'avenir du règlement Intrastat

Pourquoi devient-il nécessaire de refondre le règlement Intrastat ? Ce texte s'appuie sur l'article 100 A de l'Acte Unique européen de 1989 visant à établir le Grand marché européen. Ce règlement est très apprécié des Etats membres dans la mesure où il fixe les informations qui doivent être collectées et le cadre dans lequel cette collecte doit s'organiser. Il est donc la base juridique essentielle des échanges de biens au sein de l'Union européenne. Néanmoins, la procédure édictée par Intrastat n'est plus celle qui s'applique pour la statistique européenne. L'article 285 du Traité d'Amsterdam prévoit que les informations sont collectées pour satisfaire les besoins d'informations statistiques communautaires. Il se trouve qu'Intrastat traite également des besoins nationaux. Dans ce contexte, la question de la subsidiarité occupe une place importante. Ces évolutions s'inscrivent donc, non seulement dans le cadre de la base juridique qu'est l'article 285 et dans celui des besoins communautaires, mais également dans une démarche différente de prise en compte de la qualité. Depuis 2000, la réflexion du système statistique européen sur la question de la qualité a progressé. A ce titre, une Task Force menée par la Suède a été organisée. Toutes les sphères de la statistique européenne sont concernées par cette évolution. Ceci entraîne une approche différente, notamment du mécanisme des seuils. Nous sommes dans un système de collecte exhaustive au-dessus de certains seuils, seuils qui trouvent leurs fondements dans le règlement Intrastat. Le futur règlement prévoit de ne pas fixer ces seuils. En revanche, des pourcentages de représentativité et de couverture seront mis en place. Il faut collecter de manière représentative à 95-98 %, ce taux reste à déterminer.

Le Comité des statistiques des échanges de biens doit se réunir les 14 et 15 novembre 2002 à Luxembourg. A cette occasion, un premier débat sur un projet de texte sera organisé. Plusieurs versions d'orientations ont été proposées tout au long de cette année. Il semble que nous soyons arrivés à stabiliser les positions de chacun des membres. Le lien avec la TVA sera explicitement visé. Nous considérons ce choix comme capital dans la mesure où, en France, l'obligation statistique est liée à l'obligation fiscale. Ceci permet de ne procéder qu'à une seule interrogation des opérateurs économiques. En outre, une liste des variables correspondant aux besoins communautaires sera établie. La Commission Eurostat a accepté la constitution d'une liste de certaines variables pouvant être collectées par les Etats membres. Ceci concerne, en France, les données régionales d'expédition ou d'introduction d'un bien. A ce titre, de très forts besoins d'informations localisées se manifestent régulièrement. Certaines statistiques sont publiées à l'échelon départemental. Une deuxième réunion du comité devrait se tenir au cours du mois de mars 2003, au cours de laquelle aura lieu une discussion de fond. En juin 2003, le Comité des statistiques des échanges de biens émettra un avis. Une réunion du Comité du Programme Statistique se tiendra en septembre 2003. La Commission européenne vise une application du règlement au 1^{er} janvier 2005. Le calendrier est donc particulièrement chargé en procédure de co-décisions.

En ce qui concerne l'avis de nos partenaires européens, il apparaît que nous partageons une grande convergence de vue avec nos collègues allemands sur ce point. Leur système est, à peu de choses près, similaire au nôtre : ils procèdent à une collecte lourde des données et ont des effectifs assez comparables aux nôtres en terme de nombre et de qualification. En revanche, l'avis de la Suède est opposé au nôtre. Ce pays mène actuellement une expérience pilote visant à interroger un nombre réduit d'entreprises avec une nomenclature plus réduite. Ceci pose bien évidemment toute une série de problèmes. Il est impossible de transposer ce type de système en France ou dans les grands pays européens. Il est nécessaire d'avoir des statistiques détaillées par produit et par pays pour chacune des 10 400 positions de la nomenclature combinée et ce, aussi bien pour la statistique nationale qu'au niveau communautaire pour la connaissance des marchés. Pour le moment nous nous orientons quand même vers un règlement Intrastat qui maintienne une information détaillée par produit et par pays au niveau de la NC 8. Pour l'instant, le Comité de statistiques des échanges de biens entre Etats membres est purement gestionnaire. Il peut donc refuser certaines propositions de la Commission. Il devrait devenir un comité de réglementation. Il ne pourra donc nullement refuser ces propositions. Cette évolution permettra de disposer d'un plus grand contrôle sur le déroulement des procédures.

Les perspectives du règlement Extrastat

Eurostat nous a informés d'une prochaine mise à niveau du règlement à destination du commerce avec les pays tiers. Cette évolution devrait être effective en 2007, année au cours de laquelle les nomenclatures seront renouvelées. Il est évident que l'élargissement de 2004 va considérablement modifier le contexte de ce règlement. Cet élargissement va influencer sur le périmètre d'action. Nous avons précédemment évoqué la question des délais de disponibilité des données agrégées et détaillées. Une forte pression s'exerce pour que le délai de communication des statistiques agrégées pour les pays tiers, qui est actuellement de 42 jours, soit notablement réduit. Ce qui s'avérera difficile à mettre en oeuvre au niveau français, dans la mesure où nous fournissons simultanément les données agrégées et détaillées concernant les échanges de la France avec les Etats membres et avec les pays tiers, compte tenu de leur interdépendance. Mais nous allons y travailler. En matière de statistiques du commerce extérieur, nous avons noté qu'Eurostat serait prêt à disposer des données agrégées avant les données détaillées. La même question se pose vis-à-vis de nos utilisateurs internes, à savoir les comptes trimestriels.

Les orientations nationales

Les indices de valeurs unitaires

La première évolution récente concerne les indices de valeurs unitaires. Ceux-ci sont produits par la Division Echanges Extérieurs du Département des Comptes Nationaux de l'INSEE. Une refonte, lancée en 2001, a abouti au cours de l'été dernier. En août, une nouvelle série de ces indices depuis janvier 1994 a été publiée dans le BMS. On relève une amélioration notable du traitement des valeurs manquantes ou anormales et l'emploi de techniques de séries temporelles pour valider ou invalider les indices de valeurs unitaires. Vous avez également pu constater une série d'évolutions côté INSEE sur les prix à l'importation et à l'exportation. Il y a la volonté d'améliorer l'information sur ces indices.

Les statistiques douanières

En matière de statistiques douanières, une série d'orientations a été adoptée au début de l'année 2002, à la suite d'un audit demandé par la Douane début 2001 à l'Inspection Générale de l'INSEE. Ces orientations valident le système actuel de collecte exhaustive au-dessus de certains seuils. Nous menons actuellement une étude visant à évaluer précisément les impacts de l'élargissement européen sur ce système. Pour les pays concernés, nous allons remplacer le dédouanement par des déclarations d'échanges de biens. Je ne peux cependant pas vous dire si cet élargissement aura ou non un impact sur la disponibilité des données. Nous allons travailler pour que la date de disponibilité de ces données ne varie pas. Néanmoins, il est certains phénomènes liés à l'élargissement que nous ne pouvons pas anticiper complètement.

Depuis plusieurs mois, nous orientons notre action vers les grands opérateurs (5 000 opérateurs représentent 80 % de notre commerce extérieur). Nous nous inspirons de l'expérience menée par la Direction des statistiques publiques et d'entreprises dans le cadre de la démarche statistique publique et entreprises. Ceci concerne plus particulièrement la promotion de la dématérialisation des collectes et des déclarations d'échanges de biens (Deb). Cette démarche s'appuie sur IDEP/CN8 et sur « La Deb sur le Web ». IDEP/CN8 est un logiciel qui a été développé sous l'égide d'Eurostat mais celui-ci ayant manifesté son intention de se désengager de la maintenance d'ici deux ans, nous entendons

nous substituer progressivement à Eurostat pour la maintenance de la version française. Nous devons permettre aux 8 000 entreprises référencées de pouvoir continuer à utiliser ce service. La « Deb sur le Web » est une télé-procédure disponible depuis juillet 2001. Elle concerne 7 000 déclarants.

Les traitements statistiques

En ce qui concerne les traitements statistiques, nous entendons corriger l'effet des seuils, anticiper les futures révisions, réexaminer nos coefficients de variation saisonnière. Le taux de passage CAF-FAB a été revu en novembre 2001, suite à une enquête auprès des entreprises sur les coûts d'assurance et de transports ; cette enquête sera renouvelée en 2003 de manière à pouvoir réviser régulièrement ce taux en liaison avec la Banque de France et le département des Comptes nationaux. Par ailleurs, nous tenterons, dans les deux ans qui viennent, de voir par quel moyen nous pouvons obtenir des estimations avancées en matière d'échange avec les pays tiers. A ce titre, nous partageons la problématique exprimée par Monsieur Renard concernant la zone Euro. Le problème que nous rencontrons est la difficulté à fournir certaines informations relevant de la zone Euro alors que les délimitations de cette dernière ne correspondent pas aux frontières de l'Union européenne. Je terminerai mon propos en évoquant la question de la diffusion. L'INSEE nous a recommandés de disposer d'une base de diffusion distincte dont les données seraient stabilisées après une période de 2-3 ans. Celle dont nous disposons actuellement est enrichie en continu suite aux informations recueillies par le service des Fraudes. Un utilisateur peut être troublé si les données anciennes viennent à être révisées. Nous devons donc réfléchir sur ce point. Par ailleurs, notre site Internet va prochainement s'ouvrir à un certain nombre de nouvelles fonctionnalités. Nous devrions prochainement diffuser les échanges par pays et par produit à l'échelon de la NC8. Nous espérons que ceci sera réalisable au cours de l'année prochaine.

Pour conclure, vous pouvez constater que les statistiques du commerce extérieur connaissent actuellement un profond bouleversement. La politique d'adaptation que nous menons actuellement s'inscrit dans un grand souci de continuité sur les plans communautaires et nationaux. Ceci devrait contribuer à rassurer nos utilisateurs. Nous avons cependant conscience que ces derniers expriment le besoin de disposer, dans les meilleurs délais, de statistiques détaillées. Nos délais sont particulièrement performants en ce qui concerne l'intra-communautaire. Ils doivent l'être tout autant en matière d'extra-communautaire.

Monsieur SALUSTRO

Soyez vivement remerciée pour les informations très détaillées que vous venez de nous communiquer. Elles permettront d'encourager ou de rassurer les utilisateurs et leur montrer que leur point de vue est pris en compte dans l'ensemble du process. Vos propos prouvent que leur point de vue est intégré à la procédure en cours. La continuité, que vous évoquez en conclusion, est un élément hautement appréciable et qui doit être l'objet de toute notre attention.

Madame LAGUZET, Ministère de l'Equipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer

Je souhaite préciser, au nom du Ministère que je représente, que nous bénéficions, en France, d'une longue tradition d'utilisation des données douanières pour les statistiques de transport de marchandises faisant partie du commerce extérieur de notre pays. La richesse de cette source est particulièrement appréciable. Cela permet aux entreprises de ne pas subir des investigations de transports spécifiques qui sont infiniment plus lourdes pour elles et plus coûteuses pour l'Etat. La Commission a tenté, par le passé, d'alléger la collecte d'information et de faire disparaître ces données. Il me semble pourtant que la France n'est pas le seul pays à recourir à cette utilisation du commerce extérieur en matière de transport. La Formation « Transport, Tourisme » du CNIS, au sein de laquelle j'assume les fonctions de rapporteur, a émis une série de vœux selon lesquels il serait souhaitable d'être vigilant pour assurer la perpétuation de ces informations intéressant les transports. Leur conservation, dont le coût est marginal, permettrait de bénéficier d'une information dont la collecte directe serait infiniment plus coûteuse.

Monsieur RENARD, MEDEF

Les entreprises considèrent que la Douane est un auxiliaire particulièrement précieux pour la connaissance des marchés. Le prochain élargissement de l'Union européenne renforcera encore ce rôle de veille. Tout ce qui est fait dans le sens de la facilitation des déclarations, de la bonne compréhension des nomenclatures, du passage sur internet est évidemment à faire et à amplifier. Faisons attention cependant à l'usage abusif du mot « simplification ». Je préfère le mot « facilitation ». Dès qu'on veut toucher à la nomenclature, on préfère en faciliter son usage plutôt qu'en simplifier le détail. Par contre, on peut simplifier un certain nombre de procédures. A ce propos, je rappelle, qu'au moment du lancement d'Intrastat, une proposition de flux unique avait été soumise à l'avis des responsables. Il serait souhaitable que cette proposition, initialement abandonnée, soit, de nouveau, réexaminée sérieusement. Le découplage qui a été souhaité entre les aspects logistiques et les aspects flux de marchandises repose sur plusieurs considérations. Les besoins des transporteurs ne figurent pas dans le même détail que ceux qui relèvent de la connaissance des marchés précis de produits. Les directives adoptées en ce domaine sont particulièrement explicites. Ils ont des nomenclatures très différentes. En outre, un principe sain veut que l'on répartisse la charge de réponses en fonction de ce que cherchent les utilisateurs. Il est cependant important que le premier utilisateur subisse une partie de cette charge. Il serait donc sain que les personnes recherchant des éléments d'informations sur le transport soient d'abord contributeurs d'informations sur les transports qu'ils assurent. Pour conclure, concernant la question du marché, la Douane va réaliser un grand bond en avant dans la diffusion en nomenclature combinée à 8 chiffres. Ceci mérite d'être salué. L'état particulièrement sinistré de Europroms nécessite de recourir impérativement à de nouveaux outils. A ce titre, les douanes de différents pays peuvent constituer de précieux auxiliaires.

Monsieur SCHAFER, EUROSTAT

Vous continuez de considérer que les statistiques de Prodcum sont, pour le moment, problématiques. Vous avez cité aussi Europroms qui a été interrompu suite à des problèmes à la fois techniques et humains. Je souhaite que vous soyez pleinement rassurés sur la réalité des efforts que nous entendons mener pour stabiliser Prodcum et pour établir un bon lien avec le commerce extérieur. Nous veillerons aussi à compléter Prodcum. A ce titre, deux problèmes se posent. Le premier concerne la confidentialité de certaines informations et le second l'absence de certaines d'entre elles. Pour résoudre le problème posé par la confidentialité, c'est plutôt l'aspect national mais nous allons appliquer une grille spécifique et établir des agrégats européens à 14 ou 13 pays. Ceux-ci permettraient d'accéder à certaines informations sans transgresser la confidentialité. Je peux vous assurer que Prodcum va s'améliorer dans les deux années qui viennent. Nous menons également une action de *benchmarking* entre Prodcum et d'autres statistiques, principalement des statistiques structurelles. Nous comparons les résultats issus des enquêtes structurelles, notamment l'indicateur de valeur de production, avec les résultats qui se trouvent dans Prodcum.

Madame AMIEL, Direction des Douanes

J'ai bien noté le besoin exprimé par Madame Laguzet sur le mode de transport. Pour répondre à la question de Monsieur Renard, je souhaite rappeler qu'en ce qui concerne les données avec les pays tiers, 70 % des documents administratifs uniques sont fournis par les transporteurs qui sont souvent eux-mêmes les transitaires en douane. Monsieur Renard a également soulevé la question du flux unique. Depuis plus de dix ans, cette question est l'objet de nombreux débats. Certains d'entre nous se souviennent des discussions de l'an passé. Il a été proposé, à cette occasion, d'adopter le passage au flux unique, dans le cadre du processus de réflexion sur Intrastat. Bien que cette proposition n'ait pas été retenue, nous avons tout loisir de rouvrir ce débat. La position française est de conserver l'observation des flux d'expédition et d'introduction. J'ai conscience que la question du flux unique se posera à nouveau dans les années qui viennent lorsque le grand marché devra évoluer.

Monsieur BEGUIN - SESSI

Est-ce que ce sont plutôt les problèmes de non-disponibilité des données ou leur confidentialité qui entravent la bonne marche de Prodcum au niveau d'Europroms ? Le prochain élargissement de l'Union européenne ne va-t-il pas contribuer à régler ce problème de confidentialité, en permettant de diffuser des agrégats européens qui rassembleraient notamment des données confidentielles pour plusieurs pays ? A ce titre, disposez-vous d'études permettant d'évaluer l'impact de l'élargissement sur la disponibilité des données dans Prodcum au niveau Europe 25 ?

Monsieur SCHAFER

Pour répondre à votre première question, le manque d'informations pose plus de problèmes que n'en pose la confidentialité requise. On a des agrégats européens pour environ un tiers des produits et nous constatons fréquemment que, pour certains produits, il manque un, deux ou trois pays. Il est, dans ces conditions, difficile d'établir un agrégat européen. On pourrait, soit remplacer les données manquantes par des estimations, soit faire un agrégat qui n'intégrerait pas certains pays. Il est donc nécessaire de réaliser des efforts sur ce plan. Je partage le point de vue que vous exprimez dans votre deuxième question. La confidentialité n'est pas réellement problématique. Il est même à prévoir que, sur ce plan-là, l'élargissement de 2004 contribuera à améliorer la situation des agrégats européens.

IV - L'IMPACT SUR LES STATISTIQUES STRUCTURELLES DE L'ORGANISATION DES ENTREPRISES EN GROUPES (M^{me} DEBONNEUIL, M. DEPOUTOT)

Madame DEBONNEUIL, Commissariat Général du Plan

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir convié pour pouvoir témoigner au nom des économistes du fait qu'il y a réellement un besoin d'amélioration des statistiques d'entreprises alors qu'elles étaient tout à fait pertinentes il y a encore quelques années. La collaboration entre le Commissariat Général du Plan et l'INSEE a été fructueuse mais la tâche est loin d'être terminée et je souhaite qu'à l'issue de mon exposé, vous ayez réellement pris conscience du besoin d'améliorer les statistiques françaises d'entreprises. L'importance de ce sujet nous motive dans les demandes que nous exprimons régulièrement sur ce point. Les groupes ont pris, depuis plusieurs années, une importance considérable. En 1980, ces groupes étaient environ au nombre de 1000. Vingt ans plus tard, ils sont dix fois plus nombreux. Ces groupes sont diversifiés, internationalisés et ont une politique de différenciation verticale. Certains d'entre eux possèdent plus de 1 000 filiales réparties parfois sur 50 pays différents. A ces très grands groupes, il convient d'ajouter les 8 000 micro-groupes qui existent actuellement en France. Vous devez donc prendre conscience de l'importance de ce phénomène dont les conséquences sur les statistiques doivent être appréciées. Monsieur Depoutot évoquera, au cours de son intervention, la question de la description de l'activité des groupes. Je souhaite, pour ma part, insister sur ce qui gêne le plus les économistes, c'est-à-dire la question de la lisibilité des comptes, comptes de flux, comptes de stock en m'attardant surtout sur ces derniers.

Pour mieux évaluer la situation économique d'une entreprise, il est nécessaire de connaître le niveau de son endettement par rapport aux fonds propres, calculer sa rentabilité, apprécier la valeur de l'entreprise. L'information sur les comptes de stocks y contribue notablement. Nous disposons de deux systèmes de comptes que sont les comptes sociaux et la comptabilité nationale. Les premiers constituent une comptabilité intuitive et historique. En revanche, la seconde, qui est plus économique, s'intéresse plus spécifiquement à la valeur de l'entreprise. Cette valeur, c'est la somme actualisée des dividendes futurs de l'entreprise et c'est elle qui détermine la valeur de l'entreprise en Bourse. Elle doit se rapprocher de l'actif net et elle est égale à cet actif net sous réserve que la rentabilité de l'entreprise soit une rentabilité normale. La comptabilité nationale a créé le concept de « valeur nette » qui permet d'ajuster les comptes entre ces deux valeurs. Au moment de l'apparition des groupes, les maisons-mères ont acquis des filiales. Ont été alors inscrits à l'actif des entreprises des postes d'actifs financiers qui n'y figuraient pas précédemment de manière significative. Ces acquisitions importantes ont été réalisées à une époque où l'écart entre la valeur de l'entreprise en Bourse et son actif net était considérable. Dès lors, les écarts d'acquisition sur les actifs financiers accumulés sont devenus considérables ; par exemple, sur le CAC40, leur montant est de l'ordre de celui des fonds propres. Ce qui rend problématique l'analyse macroéconomique car celle-ci est fondée sur l'idée qu'il n'y pas d'actifs financiers à l'actif du patrimoine du secteur institutionnel des sociétés.

Il est donc devenu nécessaire de s'organiser pour faire face à cette situation. Les comptables ont été parmi les premiers à en prendre conscience en ayant recours aux comptes consolidés. Ceux-ci ont pour objectif de remplacer les actifs financiers par les actifs et les passifs des filiales acquises. Mais on retrouve alors la même situation que dans les comptes nationaux. Les comptables ont donc été contraints d'introduire, dans l'actif net, le *goodwill* – ou écart d'acquisition – qui représente l'écart entre la valeur d'achat de la filiale et son actif net. Les comptes consolidés constituent d'excellents outils d'analyse des groupes. Ils sont cependant insuffisants pour analyser la situation d'un pays. Tout

d'abord, ces comptes consolidés sont partiels. Les groupes représentant 3 % des entreprises françaises et ne constituent donc pas un échantillon représentatif de l'économie nationale, même s'ils représentent 60 % de la valeur ajoutée et 50 % des effectifs. D'autre part, les comptes consolidés ont une optique groupes donc une optique internationale qui diverge très sensiblement de l'optique nationale. Aux deux systèmes de comptabilité dont nous disposons, les comptes sociaux et les comptes nationaux, est donc venu s'ajouter un troisième système que sont les comptes consolidés. Nous devons parvenir à réformer ces deux premiers outils, c'est-à-dire supprimer les doubles comptes, consolider les comptes sociaux et réviser les comptes nationaux de façon à tenir compte de l'existence de ces groupes.

On pourrait croire que le plus difficile est passé et que la chute des cours de bourse devrait permettre aux *price-to-books* de retrouver un niveau plus proche de un. C'est vrai qu'en termes d'ampleur, nous pouvons effectivement considérer que les décalages les plus importants sont derrière nous. Mais les groupes continueront à exister, ce processus est aussi irréversible que la mondialisation. Nous devons donc poursuivre notre réflexion sur l'entrée des groupes dans les comptes des entreprises.

Monsieur SALUSTRO

Soyez vivement remerciée, Madame, pour la qualité de votre intervention. Les entreprises ne connaissent que les comptes sociaux et les comptes consolidés. Et les comptes sociaux sont la base fiscale de prélèvement de l'impôt et la base du calcul des dividendes, d'où une difficulté supplémentaire à celles que vous évoquiez. Je cède la parole à Monsieur Depoutot.

Monsieur DEPOUTOT, INSEE

Mon exposé concerne l'impact des groupes sur les statistiques autres que la comptabilité nationale et les moyens envisagés pour proposer des statistiques qui seraient moins sensibles à cette réalité. La première partie vise à décrire l'état actuel de ces statistiques. La seconde aborde le type de techniques que nous envisageons de mettre en place. La dernière partie décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons poursuivre les travaux que nous avons engagés.

Le constat

Le document que je vous présente vise à décrire l'ensemble des structures qui ont intégré la dimension des groupes. La notion de groupe a intégré la comptabilité en 1968. Depuis cette date, l'intégration de la dimension des groupes s'est poursuivie dans le cadre des accords internationaux (traité GATS), de la fiscalité française, du droit social, du droit de la concurrence, de la statistique des liaisons financières et de certaines études financières. En ce qui concerne les statistiques, en 1977, le Conseil national de la statistique a mené une série de débats sur la notion de groupe et sur le lancement d'un certain nombre de travaux. Ceux-ci ont débouché sur la mise en place de l'enquête liaisons financières en 1981. Nous n'intégrons pas encore la notion de groupe dans la statistique standard sur les entreprises. Citons, à titre d'exemple de statistique standard, la concentration économique des acteurs qui est une statistique descriptive de base. La pratique actuelle standard mesure celle-ci par le poids des premières sociétés dans le secteur. Deux autres types d'analyse sont cependant envisageables. Le premier serait de regrouper toutes les filiales économiques d'un même groupe dans le secteur économique considéré. Le deuxième type serait de privilégier l'appréhension d'ensemble du groupe d'entreprise à travers sa puissance financière et économique globale, en regroupant toutes les filiales quel que soit leur secteur économique propre. Il y a des secteurs dans lesquels l'écart entre ces concepts est tout à fait considérable. Dans le secteur de l'assainissement, la part des quatre premiers groupes, mesurée par la concentration apparente, est de 11 % alors qu'en terme de groupes, ils représentent 61 % du secteur. Le deuxième exemple est la taille des acteurs économiques. En ce domaine, l'habitude a été prise de représenter la taille des sociétés et non la taille des groupes. Les filiales de moins de 50 salariés montrent une répartition de la valeur ajoutée par tranche de taille particulièrement irrégulière, ce qui n'est pas le cas pour les grandes unités. Dès qu'on consolide en terme de groupes, on voit apparaître le poids des très grands groupes dans l'économie. Le troisième exemple d'élément troublant dans l'analyse des statistiques structurelles est l'affectation sectorielle d'un certain nombre d'unités selon qu'on les affecte indépendamment par société ou selon l'activité principale du groupe auquel elles appartiennent. Lorsqu'on s'intéresse à la valeur des actifs, on prend conscience des conséquences de ce choix pour le secteur très particulier des holdings. Les holdings cotées représentent 370 milliards d'euros d'actifs des activités de service. Si l'on réaffecte

ces holdings avec les groupes dont elles sont la justification, 290 milliards d'euros concernent directement le secteur de l'industrie, 50 milliards le commerce et 30 milliards les services. Il convient donc d'apprendre à mieux apprécier le poids réel de chaque activité au sein des holdings. Le quatrième exemple de statistique, fréquemment employée par les économistes depuis plusieurs années, est celle qui traite des mouvements d'emplois. Elle vise à comparer, d'une année sur l'autre, l'effectif d'une entreprise. Certains économistes appellent cette variation « création et suppression d'emplois ». Si on applique ces calculs aux sociétés composant les groupes, on découvre que les accroissements bruts d'effectifs pèsent 15 % alors que, lorsque ces éléments sont agrégés à l'échelon des groupes, le résultat précédemment cité est divisé par deux. Ce constat concerne également les réductions d'effectifs. Le niveau même de l'interprétation économique, en matière de comparaisons internationales des créations-cessations d'emplois, en est singulièrement affecté car les pays utilisent différentes unités statistiques pour ce type de calcul.

Le cinquième exemple de statistiques est celui des flux de dividendes. En 20 ans, on constate un fort accroissement des niveaux de dividendes alors que l'excédent brut d'exploitation est resté quasi stable. On voit que le phénomène de la mesure des intérêts dépend aussi énormément de la structure des groupes. Quand on a des filiales, on fait remonter les dividendes des filiales vers la tête de groupe, voire vers l'actionnaire final si on ne décide pas de réinvestir directement par croissance externe au niveau du groupe. Trois types un peu schématiques d'évolution de structure légale au cours du temps se dégagent : les sociétés indépendantes qui restent des sociétés indépendantes, les groupes qui s'étendent par croissance externe et rachètent des entreprises existantes ce qui entraîne un flux de dividendes supplémentaires, et les groupes qui créent ex nihilo un certain nombre de filiales et modifient leurs flux de circulation des intérêts d'où une croissance intensive des flux intra-groupes. On a aussi constaté historiquement que les structures des groupes se compliquent avec plusieurs étages de holdings, ce qui donne, dans les statistiques, des redistributions d'intérêt qui se cumulent. Lorsqu'on procède à ce genre d'analyse avec un certain nombre d'hypothèses, on voit que cette croissance entre 1991 et 1999 correspond à 200 milliards. L'effet des groupes explique environ 85 milliards et 40 milliards correspondent à l'augmentation des EBE ; la pression des actionnaires finaux est ainsi ramenée à 75 milliards.

Le sixième exemple est la mondialisation.. Les groupes diversifient leurs activités et s'internationalisent. Dans le cadre d'une étude récemment menée sur les groupes non-financiers du CAC 40, nous avons comparé le périmètre mondial au périmètre hexagonal en matière de comptes consolidés. L'emploi cumulé des 31 groupes de ce périmètre est passé, entre 1997 à 2000, de 2,5 millions à 3,5 millions. Ils ont créé, pendant ces trois années, autant d'emplois à l'étranger qu'ils n'en disposent en France. Selon que l'on intègre ou non la notion de groupe, l'appréciation économique de ces acteurs économiques variera nécessairement.

Des solutions techniques

Pour réaliser cette prise en compte des groupes, il est nécessaire de procéder à une série de modifications concernant l'unité statistique élémentaire. Ceci suppose donc de ne plus retenir comme référence la société ou l'entrepreneur individuel. Il est également nécessaire, autant que possible, de procéder à des agrégations à l'échelon du groupe ou du sous-groupe. Il est enfin impératif de s'appuyer sur les informations disponibles à l'INSEE et dans les services statistiques ministériels. Schématiquement, nous proposons, en nous restreignant au territoire français, d'agrèger les comptes sociaux des filiales. Nous devons nous appuyer, pour cela, sur la connaissance des groupes que nous fournit la base d'information provenant de l'enquête sur les liaisons financières. Nous devons également nous appuyer sur les données individuelles disponibles qui sont essentiellement les copies des comptes sociaux des liasses fiscales que nous transmet la Direction Générale des Impôts. Nous devons, en outre, sommer les flux et les stocks et corriger les flux intra-groupes, dans la mesure où ces informations sont accessibles.

Nous avons le choix entre les comptes sociaux agrégés et les comptes consolidés. Le Groupe de travail du Commissariat Général du Plan a analysé ces deux propositions. Le premier critère de choix est la disponibilité de l'information. Alors que la disponibilité des comptes sociaux est satisfaisante, celle des comptes consolidés est moindre. Toutefois, l'Observatoire économique de la Banque de France dispose d'une base de comptes consolidés sur laquelle elle travaille et qu'elle envisage de valoriser. Les comptes sociaux permettent de respecter les limites territoriales nationales alors que les comptes consolidés ne les respectent que de manière restreinte. En théorie, ce respect est pourtant

garanti mais la pratique est différente. En pratique, les informations ventilées par territoire ou par métier sont extrêmement restreintes. Les variables utilisées pour l'analyse économique figurent dans les comptes sociaux des entreprises. Celles des comptes consolidés sont assez différentes. La possibilité de réaliser des statistiques nationales sans omissions ou sans doubles comptes est offerte par les comptes sociaux. Ce n'est généralement pas le cas des comptes consolidés. En revanche, l'élimination des flux intra-groupes est difficilement réalisable dans le cadre des comptes sociaux. Madame Debonneuil vous ayant entretenu de la question de la valorisation, je ne reviendrai pas sur ce point. Je rappelle cependant que, parmi les deux systèmes alternatifs qui se présentent pour nos statistiques, nous ne procédons, dans un cas comme dans l'autre, à aucune valorisation. Les deux types d'enregistrement comptable se font au coût historique.

La poursuite des travaux

Le travail réalisé au sein du groupe du Commissariat Général du Plan nous a permis de mieux apprécier les souhaits exprimés par les économistes et la direction dans laquelle nous devons orienter nos actions. Une nouvelle démarche doit guider notre action en direction des autres catégories d'utilisateurs que sont les associations d'entreprises ou les autres organismes de la société ayant vocation à être représentés au Conseil National de l'Information Statistique. Nous souhaitons confronter nos propositions aux besoins de ces utilisateurs. Nous souhaitons vivement engager une consultation approfondie sur cette question. Si nous diffusons des statistiques adaptées à la dimension des groupes, nous devons gérer la communication en terme de vocabulaire et de coexistence de statistiques fondées sur des unités différentes. Nous devons également définir les unités à considérer en fonction des différents types d'analyse. Nous souhaiterions aussi en savoir plus sur les types d'informations que nous pourrions mobiliser pour progresser dans ces statistiques.

Un travail de coordination a récemment été lancé avec les différents services statistiques ministériels produisant des statistiques structurelles d'entreprises. Il a été décidé de mettre en place un répertoire statistique commun des groupes et de procéder à des échanges d'information et à une harmonisation des concepts. En outre, au sein de l'INSEE, sous réserve de la disponibilité des moyens qui nous seront attribués, nous envisageons de constituer une valorisation complémentaire des comptes consolidés. Les informations portant sur les activités extérieures qu'un tel dispositif contient permettront de mieux appréhender la globalisation économique. Ceci complète l'information sur les flux intra-groupes à éliminer. Enfin, un travail particulier sur les grands groupes est mené actuellement.

Monsieur SALUSTRO

Tout le problème reste maintenant à rapprocher les comptes consolidés des comptes agrégés.

Monsieur RENARD, MEDEF

Je souhaite, préalablement à mon propos, remercier le Commissariat Général du Plan pour la qualité du travail réalisé par le groupe de travail que deux de ses représentants viennent de nous présenter. Il me semblait que la vocation du groupe de travail auquel appartiennent Madame Debonneuil et Monsieur Depoutot était d'étudier les perspectives de réforme du système français de statistique nationale afin de mieux prendre en compte les comptes des entreprises. Il apparaît pourtant que ces dernières n'ont pas été intégrées à la réflexion que vous avez menée. Les entreprises considèrent que l'organisation en groupe est une forme qui permet de s'adapter biologiquement à un état de la réglementation fiscale, sociale, bancaire ou internationale. Vous avez déclaré que les économistes ne parvenaient plus à définir leur place dans ce dispositif. Si les économistes contribuaient à aider les chefs d'entreprise à simplifier le cadre réglementaire que j'ai précédemment évoqué, ce serait beaucoup plus simple. Le centre d'intérêt des sociétés est toujours leur marché et l'espace concurrentiel.

Sur le plan de la nationalité ou territorialité, il convient de préciser que les personnes morales ne possèdent pas une nationalité propre. Seules les personnes physiques possèdent une nationalité. En revanche, nous sommes surpris d'apprendre que le périmètre choisi est l'espace national alors que nous disposons d'une monnaie commune. Les conséquences de la définition du périmètre sont importantes, en particulier si l'on s'intéresse au contrôle financier.

Il est important d'analyser les groupes. Nous avons toujours conçu le groupe comme une unité d'analyse et non comme une unité d'interrogation. Nous ne souhaitons pas voir mentionnée l'appartenance à un groupe dans le répertoire SIRENE. Nous ne souhaitons pas non plus que le statisticien devienne l'auxiliaire du contrôleur fiscal. A ce titre, je m'inquiétais, à la lecture de la fiche descriptive de l'enquête LIFI, du rapprochement de données administratives et statistiques. Je vous incite, sur cette question, à la plus grande prudence.

Madame DEBONNEUIL

Si les entreprises n'ont pas encore été consultées sur le travail mené par le Commissariat Général du Plan, c'est que, sur ce travail spécifique où il y avait beaucoup de travaux statistiques et techniques, nous avons procédé en deux phases. Dans un premier temps, nous avons réalisé des rapports techniques que nous avons rendus publics. Mais notre objectif est la rédaction d'une synthèse qui sera présentée aux partenaires sociaux et discutée avec eux. Cette synthèse facilitera la compréhension de la problématique par les partenaires sociaux.

Monsieur SALUSTRO

Je suggère que le CNIS, dans sa séance d'aujourd'hui, décide de la création d'un groupe de travail sur ce sujet. Il est tout à fait important que les entreprises soient associées à la réflexion sur la statistique des groupes. Je n'ai aucune inquiétude quant à l'observation qui deviendrait sujétion puis taxation. Je fais confiance à la sagacité et à l'intelligence de l'appareil statistique. La notion de groupe est un phénomène considérable dont ni l'INSEE, ni le Commissariat Général du Plan ne peuvent s'en désintéresser. Il serait donc stupéfiant de ne pas en tenir compte. Il serait caricatural de continuer à s'intéresser à l'entreprise seule, sans parler du groupe.

Monsieur BOULENGIER, MEDEF (Syndicat des industries cimentières)

Je souhaiterais savoir si d'autres pays que la France ont élaboré des solutions au problème que nous évoquons.

Monsieur SALUSTRO

Je rappelle que j'ai sollicité la création d'un groupe de travail dédié à cette question.

Monsieur RENARD

Je ne demande pas la création d'un groupe spécifique. Faut-il rappeler qu'un groupe existait précédemment et qu'il n'a pas terminé le travail qu'il avait entamé sur le rapprochement entre les investissements directs étrangers et les FBCF ? Nous demandons que ce travail soit achevé.

Monsieur DEPOUTOT

Les questions ou remarques qui ont été faites vont tout à fait dans le sens de la conviction de certains membres du groupe de travail, à savoir que le groupe ne se définit que par une forme d'adaptation à la réglementation. Il est important de le souligner car certains restent persuadés qu'il y a une logique économique derrière.

Concernant le choix fait en matière de territorialité, c'est clair que la dimension actuelle est bien mondiale mais c'est sur le territoire national que nous avons le plus d'éléments d'informations. A ce titre, les liasses fiscales sont les outils les mieux adaptés pour la connaissance du territoire. L'accessibilité du répertoire des groupes dont j'ai évoqué l'existence au cours de mon intervention sera réservée aux statisticiens. Il n'a aucun autre objet que d'être un outil de travail. Monsieur Renard a souhaité que les statisticiens ne deviennent pas des contrôleurs fiscaux auxiliaires. Je souhaite le rassurer sur ce plan-là. La loi de 1951 couvre ces données.

Jean-Marc BEGUIN

Je m'étonne que l'on puisse contester le fait que le groupe soit une unité d'observation en soi. Quand on interroge des entreprises, celles-ci nous demandent souvent d'interroger le groupe. A l'échelle des centres de recherches, la bonne unité d'observation c'est le groupe. Les décisions se prennent au niveau du groupe et les entreprises ne savent pas répondre.

Madame DEBONNEUIL

De nombreux pays ont déjà réfléchi au problème que nous étudions aujourd'hui. Les Etats-Unis ont construit leur système statistique sur les comptes consolidés au lieu des comptes sociaux, ce qui rend difficile la comparaison entre les différents pays. Ceci devrait nous inciter à prendre une initiative sur le plan européen pour permettre des comparaisons communautaires et pouvoir comparer l'Europe aux Etats-Unis.

Monsieur SALUSTRO

Gardons à l'esprit que la notion de groupe va évoluer vers la notion de réseau. La notion de réseau devient de plus en plus importante et les entreprises la vivent dans des conditions extrêmement difficiles. Avant 2005, l'Union Européenne aura adopté les normes comptables IFRS qui seront considérées comme des normes internationales contrairement à celles qui ont été adoptées par les Etats-Unis. Il sera donc nécessaire d'introduire une comparabilité entre l'Europe et les Etats-Unis.

Monsieur HEBERT

Le débat qui a lieu actuellement prouve l'utilité de la création d'un groupe de travail, émanant de notre Formation « Système Productif », chargé de réfléchir aux besoins des utilisateurs, aux unités pertinentes d'observation et au dispositif d'observation. Je souhaite que notre Formation émette un avis en ce sens. Nous ne manquons pas d'observer les dispositifs des pays qui nous entourent et, parmi ces derniers, du dispositif américain. Je souhaite, en outre, rappeler que SIRENE a une double finalité statistique et administrative. Du côté statistique, peuvent figurer des informations couvertes par le secret statistique. La partie administrative, quant à elle, est couverte par décret.

Par ailleurs, notre périmètre hexagonal devient trop étroit. Il faudrait que nous ayons des répertoires articulés de manière à répertorier les unités statistiques qui se trouvent à l'intérieur de l'Union européenne et à pouvoir reconstituer des périmètres, soit la zone Euro, soit l'Union européenne, qui aient un sens.

V - L'IMPACT DES DECALAGES D'EXERCICE COMPTABLE SUR LA STATISTIQUE STRUCTURELLE (M. GRANDJEAN)

Monsieur GRANDJEAN

Mon propos visera à vous présenter les conclusions d'une étude récemment réalisée qui est destinée à mesurer les effets des décalages d'exercice comptable sur les indicateurs de statistique structurelle et à proposer des méthodes de redressements de ces effets. Cette question avait été soulevée il y a déjà plusieurs années par un représentant du MEDEF. De plus en plus d'entreprises décalent leur exercice comptable. De ce fait, nos statistiques structurelles annuelles s'appuient sur des chiffres produits par les entreprises elles-mêmes sur leur exercice comptable et non sur un exercice calendaire. Quand nous additionnons ces chiffres, nous intégrons des éléments temporels différents. Le document « Asynchronisme : Etude descriptive - Présentation de deux méthodes de redressement » vise précisément à présenter l'effet de ces décalages que nous appelons « asynchronisme ». L'unité de mesure de ce décalage est le mois. En ce qui concerne l'industrie, le commerce et les services (champ ICS), la moyenne du retard constaté est de 1,3 mois sur l'année 1999. Par ailleurs, 23 % de la valeur ajoutée des déclarants au BIC correspondent à des exercices décalés. L'effet des décalages d'exercice est cependant différencié selon les secteurs. Pour certains d'entre eux, l'effet est plus marqué que pour d'autres. Les exercices décalés sont en majorité clôturés à la fin des trimestres. Nous avons utilisé deux techniques de redressement. Une technique fondée sur les indices de chiffres d'affaires et une autre basée sur les données individuelles de réponses aux

déclarations de TVA. L'ensemble des travaux réalisés donne des résultats semblables mais qui nous conduisent à penser que le redressement que nous pouvons faire n'a pas une précision suffisante pour qu'il soit suffisamment significatif, d'autant que les techniques de redressement utilisées sont fragiles, vu qu'il y a des problèmes de qualité ou de disponibilité des données. Le constat est donc que les études faites ne nous poussent pas, pour l'instant, à mener plus avant nos investigations, même si, répétons-le, il y a des effets sectoriels qui sont très significatifs.

Monsieur SALUSTRO

Je remercie Monsieur GRANDJEAN pour la synthèse qu'il vient de nous présenter.

VI - EXAMEN DES PROJETS D'ENQUETE POUR AVIS D'OPPORTUNITE

Monsieur SALUSTRO

En raison du retard que notre réunion a accumulé, je vous propose de ne pas revenir, de manière approfondie, sur les projets d'enquête qui sont soumis à votre avis. J'invite ceux d'entre vous qui souhaitent s'exprimer à prendre la parole dès à présent.

« Enquête auprès des opérateurs de téléphonie mobile sur les profils de consommation »

Monsieur SALUSTRO

Avez-vous quelques remarques à formuler sur le contenu de cet avis ?

Madame LEMAIRE, INSEE

Je reste à la disposition de ceux d'entre vous qui souhaiteraient bénéficier d'une plus grande information sur ce projet d'enquête.

Monsieur SALUSTRO

Je constate qu'il n'y a pas d'opposition à l'adoption du premier projet d'enquête.

Monsieur RENARD

Je ne suis nullement opposé à la réalisation de ce travail. Je précise cependant que je l'aurai plutôt conçu comme lié à l'observation des prix de vente. La constitution de nombreux indices de prix de vente de produits industriels ou de services s'appuie très régulièrement sur de telles enquêtes. Cette enquête a-t-elle besoin d'être isolée et présentée à part ?

Madame LEMAIRE

Nous avons longuement hésité quant à la forme que devait prendre notre enquête. Celle-ci a deux objectifs, le recueil d'informations sur la consommation du service de téléphonie mobile et la réalisation d'un indice des prix à la consommation. Ce qui ne correspond pas au champ de l'IPVI. Mais il est fort probable que cet indice de prix des consommations de téléphonie mobile sera étendu aux services aux entreprises. Nous avons besoin d'un avis d'opportunité qui lui permette d'intégrer le programme des enquêtes publiques. Je précise que l'avancement de ce travail est satisfaisant, que les opérateurs sont particulièrement intéressés par les résultats que cette enquête devrait produire. Nous espérons que ces résultats seront publiés dès 2003.

Madame DEMOTES-MAINARD

Je souhaite, en préalable, relever une faute de frappe qui figurait dans la première version de demande d'avis d'opportunité pour l'enquête des prix de vente industriels et des services aux entreprises qui vous a été adressé par courrier. Ce n'est pas à la section J de la NACE que nous souhaitons l'étendre mais à une partie de la section I afin de couvrir les services de

télécommunications. Je souhaite, en outre, préciser à Monsieur Renard la raison pour laquelle nous sollicitons deux avis d'opportunité. L'observation des prix de vente de l'industrie et des services aux entreprises concerne spécifiquement les services aux entreprises. A l'inverse, l'enquête auprès des opérateurs de téléphonie mobile sur les profils de consommation concerne les prix à la consommation. Il s'agit donc bien de deux enquêtes différentes. En revanche, il ne fait aucun doute que les contacts que nous serons amenés à nouer avec les entreprises seront nécessairement coordonnés.

Monsieur SALUSTRO

Je note donc que les deux avis d'opportunité demeurent formellement indépendants l'un de l'autre. En l'absence d'observation, je considère que le premier avis d'opportunité est adopté.

« **Enquête sur les relations de partenariats des entreprises** »

Monsieur FAVRE

Cette enquête sera réalisée en collaboration avec l'INSEE et plusieurs services statistiques ministériels. Certains de ces services ont déjà obtenu un avis d'opportunité du CNIS lors des réunions d'autres Formations, et notamment l'INSEE et le SESSI.

Monsieur RENARD

Le Président Salustro faisait précédemment allusion à la progressive substitution de la notion de réseau à celle de groupe. La procédure qui encadre ce projet d'enquête en est un excellent exemple.

Monsieur SALUSTRO

En l'absence d'observation, je considère que le deuxième projet d'enquête est adopté.

« **Enquête sur les liaisons financières entre sociétés** »

Monsieur SALUSTRO

Le troisième projet d'enquête s'inscrit dans les propos que l'un des précédents intervenants a tenus. Je note la cohérence de la réunion qui nous occupe présentement.

Monsieur GRANDJEAN

Monsieur Renard a soulevé un point mais je ne suis pas sûr de l'avoir bien compris.

Monsieur RENARD

Je notai une certaine confusion dans la fiche de présentation de l'enquête entre les sources administratives et les sources fiscales. Je déplore, en outre, les propos que vous tenez à l'encontre de la COFACE.

Monsieur GRANDJEAN

Nous sommes disposés à atténuer nos propos concernant les produits de la COFACE. Notre intérêt nous pousse, au contraire, à entretenir les meilleures relations possibles avec la COFACE. Je précise, en outre, que la confusion entre les sources administratives et les sources fiscales à laquelle vous faites allusion s'inscrit dans une chasse au doublon qui nous a conduit à constater que le dispositif existant au sein de la Direction Générale des Impôts n'est pas actuellement utilisable à des fins statistiques.

Monsieur SALUSTRO

Je vous invite à tenir compte de la demande formulée par Monsieur Renard quant à une atténuation des propos que vous tenez sur les produits de la COFACE. En l'absence d'observation, je considère que le troisième projet d'enquête est adopté.

« Observation des prix de vente de l'industrie et des services aux entreprises »

Monsieur SCHERRER

Ce projet d'enquête s'inscrit dans le cadre d'une demande de renouvellement d'un précédent projet. Ce dernier avait reçu un avis d'opportunité favorable lors d'une réunion de la Formation « Système Productif » du Conseil national de l'Information Statistique qui s'était tenue en 1997. Ce projet est aujourd'hui à nouveau soumis à votre avis. De nombreux éléments viennent compléter la précédente fiche de présentation de l'enquête qui proviennent, pour la plupart du règlement européen actuel : les indices de prix à la production sur le marché domestique et sur les marchés extérieurs. Cette fiche intègre également une série d'éléments devant être adoptés en 2003 dans le cadre du règlement européen. Parmi ces éléments, citons, entre autres, l'indice des prix à l'importation avec la distinction zone euro - hors zone euro.

Par ailleurs, nous allons mettre en place, en 2003, un système de collecte par internet. Je vous indique également qu'il existe un site de diffusion de séries chronologiques des indices de prix ou de ceux qui sont utiles aux entreprises. Compte tenu de la future obligation européenne de suivre les prix d'achat à l'importation, il est vraisemblable que nous serons prochainement amenés à soumettre au Comité du label une demande de modification du nom de l'enquête qui est actuellement « Observation des prix de vente de l'industrie et des services aux entreprises » alors que les prix d'importation sont des prix d'achat.

Monsieur SALUSTRO

Je note donc que le projet d'enquête qui est aujourd'hui soumis à notre avis d'opportunité reprend une partie des termes d'un précédent avis qui avait été adopté en 1997. Il tient notamment compte de tout ce qui est advenu depuis cette date sur le plan du règlement européen et, en particulier, de la zone Euro. Ce nouveau projet d'enquête vient donc enrichir le précédent avis.

Monsieur RENARD

Monsieur Scherrer vient de faire naître une inquiétude. Je souhaite qu'il précise ce qu'il entend par « prix d'achat ». S'agit-il du prix auquel l'importateur achète ou auquel il revend ?

Monsieur SCHERRER

Cette question est actuellement l'objet d'une discussion dans le cadre de la Task Force sur les prix à l'importation. Elle a donné lieu à de très nombreux échanges sur ce point. Jusqu'à présent, la France suivait, au titre des prix à l'importation, les prix de vente sur le marché intérieur de produits importés. Ces derniers étaient communément appelés « prix à l'importation ». Les décisions récemment prises par la Task Force sont de prendre de vrais prix d'achats à l'importation.

Monsieur RENARD

Ce concept ne présente aucun intérêt. L'observation des prix suppose une concurrence sur un même marché. Je constate qu'il n'y a pas de concurrence entre la vente des producteurs et l'achat à l'importation.

Monsieur SCHERRER

Je ne peux que reprendre les propos que je viens de tenir. Monsieur Schäfer participe à cette Task Force. Il pourra, le cas échéant, compléter mes propos. A ma connaissance, ce projet d'enquête s'inscrit dans le cadre d'une demande formulée par la Banque Centrale Européenne qui a besoin d'un indicateur d'inflation importée.

Monsieur SALUSTRO

Nous ne pouvons pas nous opposer à une demande de la Banque Centrale Européenne. En l'absence d'observation, je considère que le quatrième projet d'enquête est adopté.

VII - PROJET D'AVIS (M^{me} SAGLIETTI)

Les participants discutent du projet d'avis de la formation qui sera soumis à l'Assemblée plénière du CNIS.

* *

*

Adoption du compte rendu
Rédactrice : Monique BOURBIGOT

Le présent compte-rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au secrétariat du CNIS avant le **29 janvier 2003**. Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 2002.

DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN SEANCE

Documents préparatoires

- Extrait du rapport du CNIS n°70 : Avis sur les programmes statistiques 2002
- Fiches d'enquêtes pour avis d'opportunité :
 - Enquête auprès des opérateurs de téléphonie mobile sur les profils de consommation
 - Enquête sur les relations de partenariats des entreprises
 - L'enquête Observation des prix de vente de l'industrie et des services aux entreprises
- Asynchronisme : Étude descriptive - Présentation de deux méthodes de redressement (INSEE)
- L'appareil statistique français face aux groupes d'entreprises (CGP)

Documents distribués en séance

- Fiche d'enquête pour avis d'opportunité : « Enquête sur les liaisons financières entre sociétés »
- Présentation des transparents de M. SCHÄFER, chef de l'unité D-3 « Statistiques de la production et du court terme des entreprises » à Eurostat

AVIS D'OPPORTUNITE

- Enquête auprès des opérateurs de téléphonie mobile sur les profils de consommation
- Enquête sur les relations de partenariats des entreprises
- Enquête sur les liaisons financières entre sociétés
- L'enquête Observation des prix de vente de l'industrie et des services aux entreprises

Paris, le 2 décembre 2002 n°457/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des opérateurs de téléphonie mobile sur les profils de consommation

Programme : 2003

Emetteur : INSEE - Direction des Etudes et Synthèses Economiques - Département des comptes nationaux - Division Synthèses des biens et services division commerce

Au cours de sa réunion du 8 novembre 2002, la formation Système productif a examiné le projet d'enquête auprès des opérateurs de téléphonie mobile sur les profils de consommation.

Cette enquête a pour objectifs de :

- fournir les informations indispensables à la mesure de *l'évolution mensuelle des prix* des services de téléphonie mobile offerts aux ménages grâce à l'observation de leur comportement de consommation (les prix, de type « tarif », ne posent pas de problème de collecte).
- observer annuellement le *comportement de consommation des ménages* en service de téléphonie mobile dans le cadre du suivi de la consommation des ménages par le Département des comptes nationaux.

Elle répond à une demande du groupe de travail du CNIS sur l'observation statistique du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et de leur impact sur l'économie, qui a recommandé dans son rapport le déploiement et la poursuite d'enquêtes thématiques régulières sur ce domaine.

Elle permettra d'assurer le suivi, dans les comptes trimestriels et annuels, de la consommation des ménages en services de téléphonie mobile par la mise en place d'un indice de prix dont la construction nécessite la collecte d'une information fine auprès des opérateurs sur les profils de consommation.

Elle améliorera la fiabilité de la mesure du PIB en volume : une étude du Département des comptes nationaux a montré que l'utilisation de l'indice actuel des prix des services de téléphonie (IPC) aurait conduit à sous-estimer la croissance du PIB de 0,1 à 0,2 point en 1998 et 1999.

Les principaux thèmes abordés sont les caractéristiques du comportement de consommation des ménages en services de téléphonie mobile tels le type d'engagement, la durée mensuelle de communication, la répartition par plages horaires, les réseaux appelés, ... ainsi que la répartition de la clientèle ainsi stratifiée par types de produits. L'enquête ne comporte pas la collecte de prix.

L'enquête aura lieu annuellement, à partir de janvier 2003, auprès des trois opérateurs proposant des services de téléphonie mobile (activité relevant du poste 64.2 de la NAF) aux ménages : Orange, SFR et Bouygues Telecom. La collecte propre à l'année N-1 aura lieu en janvier de l'année N. Elle se fera par envoi par courrier d'un questionnaire aux opérateurs en décembre de l'année N-1. La collecte sera réalisée par le Département des comptes nationaux.

Les données à transmettre ont été définies en collaboration avec les trois opérateurs (bilatéralement puis collectivement). Certaines d'entre-elles nécessitent un traitement informatique spécifique de la part des opérateurs.

L'indice de prix des services de téléphonie mobile sera diffusé dans le cadre des comptes nationaux (Insee Résultat, Cédérom) et de l'Indice des Prix à la Consommation (modes de diffusion habituels). Un retour d'information aux opérateurs enquêtés sera assuré (indices de prix global et individuel). Une première étude présentant l'analyse des résultats sur les comportements de consommation sera réalisée fin 2002 (support envisagé : Insee première). La méthodologie de l'enquête et de l'élaboration de l'indice de prix sera publiée au premier trimestre 2003 (supports envisagés : document de travail DESE, Economie et statistique).

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 2 décembre 2002 n°458/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les relations entre entreprises

Programme : 2003

Emetteur : Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale, de la recherche et des nouvelles technologies - Sous-direction des études statistiques - Bureau des études statistiques sur la recherche

Au cours de sa réunion du 8 novembre 2002, la formation Système productif a examiné le projet d'enquête sur les relations entre entreprises.

Cette enquête a pour objectif de dresser un panorama des relations de partenariat et de leurs caractéristiques des entreprises de tous secteurs.

Le thème avait été retenu par Eurostat comme première enquête thématique européenne. Ce projet sera conduit par un ensemble de services enquêteurs (SESSI, SCEES, SES-équipement, SDES-recherche et INSEE pour les activités tertiaires).

Les principaux thèmes abordés sont Les raisons de la mise en place de la relation de partenariat, sa nature, sa durée, les caractéristiques du partenaire, les critères de choix du partenaire...

L'enquête est ponctuelle. L'articulation du questionnement avec les enquêtes annuelles (enquêtes sur les moyens consacrés à la R&D dans les entreprises) sera assurée, de façon à éviter toute redondance. Cette enquête sera principalement qualitative.

Le bureau des études statistiques sur la recherche envisage d'interroger environ 1000 entreprises classées dans les services de R&D (731Z, 732Z) et dans les services d'ingénierie (742C). Par ailleurs, une étroite concertation sera établie avec le SESSI pour que les centres de R&D les plus importants soient couverts par cette enquête.

Les instances de concertation sont communes à l'ensemble des services enquêteurs engagés dans l'opération. Un comité des utilisateurs (comité de concertation) réunit la DIGITIP, des universitaires spécialistes des réseaux, le MEDEF, le CNRS, des fédérations du secteur de la construction(CAPEB, FNTP et FFB), le CNC et la CCIP, ainsi que des entreprises. Il a tenu 3 réunions depuis le début de l'opération.

Une première diffusion des résultats sous la forme de 4-pages est prévue pour le 4^{ème} trimestre 2003.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 2 décembre 2002 n°459/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les liaisons financières entre sociétés

Programme : 2003

Emetteur : INSEE - Direction des statistiques d'entreprises - Département Système statistique d'entreprises - Division Synthèse des statistiques d'entreprises

Au cours de sa réunion du 8 novembre 2002, la formation Système productif a examiné le projet d'enquête sur les liaisons financières entre sociétés.

Cette enquête a pour but de recueillir l'information sur les filiales et participations et les principaux actionnaires (personnes morales) d'entreprises françaises afin d'identifier les groupes de sociétés opérant en France et de déterminer leur contour. Elle est essentielle pour comprendre l'organisation actuelle du système productif national.

Elle permet d'isoler les entreprises françaises sous contrôle étranger, conformément au règlement européen sur les comptes nationaux. Elle permettra de satisfaire au nouveau règlement sur les FATS¹ Inward et Outward actuellement en cours de discussion à Eurostat. Plus largement, ses résultats permettent de répondre aux besoins nouveaux liés à la mondialisation et au commerce international.

Les questions portent essentiellement sur la liste des filiales et participations, la ventilation de l'actionnariat en huit catégories et la liste des principaux actionnaires personnes morales.

L'enquête statistique porte sur les sociétés non contrôlées majoritairement par l'État. Les entreprises contrôlées par l'État font en effet l'objet par ailleurs d'un recensement administratif effectué également par l'INSEE. C'est l'exploitation de la fusion de ces deux enquêtes qui permet de connaître les groupes opérant en France, ainsi que leur contour.

L'enquête interroge exhaustivement l'ensemble des entreprises privées, tous secteurs confondus et toutes catégories juridiques comprises, satisfaisant à au moins un des trois critères suivants : détenir plus de 1,2 million d'euros de titres de participation, employer plus de 500 personnes ou réaliser plus de 30 millions d'euros de chiffre d'affaires. Le fichier de lancement relatif à la situation au 31 décembre 2001 comprenait 24 000 unités.

En ce qui concerne la diffusion, des tableaux spécifiques sont élaborés pour l'Annuaire statistique de la France et des données complémentaires figurent dans diverses publications (deux *Insee Première* publiés lors de ces dernières années) et études (la source a été abondamment utilisée pour le groupe de travail « Financement des économies » du Commissariat Général du Plan). A compter de fin 2002, la publication annuelle régulière sur les statistiques structurelles d'entreprises relatives aux variables des comptes de résultat et de bilan présentera également des statistiques économiques sur les groupes d'entreprises et sur des regroupements de filiales de groupes.

Un document de 4 pages « Résultats d'Enquête » est adressé chaque année à l'ensemble des entreprises interrogées. Chaque tête de groupe peut obtenir sur demande la liste de ses filiales telle qu'elle résulte de l'enquête et des concepts de LIFI.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

¹ *Foreign Affiliate Trade Statistics, c'est-à-dire les statistiques qui mesurent l'importance économique des filiales d'entreprises nationales à l'étranger (outward) ou d'entreprises étrangères dans le pays (inward).*

Paris, le 2 décembre 2002 n°460/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ
Enquête observation des prix de vente de l'industrie
et des services aux entreprises

Programme : 2003

Emetteurs : INSEE - Direction des Statistiques d'Entreprises - Département de l'industrie et de l'agriculture - Division prix de vente industriels

INSEE - Direction des Statistiques d'Entreprises - Département des Activités tertiaires, Division services, indices des prix dans les services aux entreprises

Au cours de sa réunion du 8 novembre 2002, la formation Système productif a examiné le projet d'enquête d'observation des prix de vente de l'industrie et des services aux entreprises.

Cette enquête a pour objectif de mesurer le développement mensuel ou trimestriel (éventuellement semestriel ou annuel) des prix de transaction de biens ou de prestations issus des activités de l'industrie ou des services.

Elle répond à une demande plurielle qui émane de la Commission Européenne (CE) et de la Banque Centrale Européenne (BCE), via Eurostat, dans le cadre du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles ; du système statistique public français, en particulier de l'INSEE, dans un souci d'information sur l'activité économique à court terme ou de partage volume/prix (indice de la production industrielle (IPI), comptes trimestriels et annuels, ...) ; d'organismes internationaux, comme le Fonds Monétaire International (FMI) et l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) pour un suivi économique d'ensemble ; d'agents économiques de la sphère privée ou publique : collectivités locales, administrations, responsables d'entreprises, ...

Les indices de prix à la production pour le marché intérieur mesurent l'évolution des prix de transaction de biens ou de prestations issus des activités de l'industrie ou des services et vendus sur le marché intérieur. Les indices de prix à la production pour le marché extérieur montrent l'évolution des prix de transaction (convertis en monnaie locale) de biens issus des activités de l'industrie et vendus sur le marché extérieur. Les indices de prix à l'importation montrent l'évolution des prix de transaction (convertis en monnaie locale) de biens importés.

Les services producteurs déterminent des questionnaires spécifiques à chaque entreprise par la visite en entreprise d'ingénieurs-enquêteurs. L'actualisation des informations est programmée en continu selon un programme quinquennal tournant sur l'ensemble des branches.

L'enquête est mensuelle pour l'industrie et trimestrielle pour les services. Un site de collecte par internet sera proposé en 2003 en substitution des questionnaires papier actuels.

Les entreprises enquêtées appartiennent aux sections C à E, K et I (partiel) de la NACE Rév.1. A ce jour, l'échantillon comprend 4350 entreprises pour l'industrie et 650 entreprises pour les services.

La diffusion se fait sur support papier (Informations Rapides, Bulletin Mensuel de Statistique) ou support électronique : serveur internet INSEE : <http://www.insee.fr> ; depuis avril 2001, serveur internet Indices Pro : <http://indicespro.insee.fr> ; serveur Minitel 3617 PVI. Un retour d'information personnalisé est proposé aux entreprises répondantes sous la forme d'un accès privilégié au serveur internet Indices Pro et au serveur Minitel 3617 PVI.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.